

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2011

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Buchs, Chiorino, Gerster, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s M. Gevisier

Avant la lecture de l'ordre du jour, la Présidente signale que deux points sont à ajouter à l'ordre du jour. L'un a été discuté au bureau qui a approuvé son ajout à l'unanimité et qui concerne la demande de la Fondation HLM de révocation d'un de ses membres. Le bureau ayant pour prérogative de faire l'ordre du jour, ce point sera rajouté aujourd'hui. Le second point concerne le remplacement d'un membre de la fondation HLM. Le courrier lui étant parvenu après la réunion du bureau, elle propose de voter sont ajout après les questions et avant le point qui vient d'être évoqué.

La Présidente passe au vote.

Le rajout du point 13 est accepté par 28 oui et 1 abstention.

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2011
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 303'000.— visant à réaliser un "plan de coordination" des aménagements du secteur sportif de la Fontenette avec son extension sur les parcelles no 2380, no 2384 et 2491
162-2010 R
6. Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier no 29'797-544, situé entre la rue de Veyrier et la rue des Moraines, au lieu-dit "flot des menuisiers" **165-2011 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement complémentaire des locaux du centre d'action sociale (hospice général) sis 9, rue des Allobroges **166-2011 P**
8. Projets de délibérations
9. Propositions individuelles
10. Motions
 1. Motion 41 : pour une caisse de pension transparente et responsable **R**
 2. Motion 63 : pour une suppression échelonnée de la taxe professionnelle **R**
11. Résolutions
12. Questions
13. Remplacement d'un membre du Conseil de fondation de la fondation HLM de Carouge
14. Révocation d'un membre du Conseil de fondation de la fondation HLM de Carouge

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

M. Nobs adresse ses remerciements à M. Michel Dokic qui nous a épaulé ces derniers mois et a fonctionné comme secrétaire général ad intérim depuis l'été dernier. Sa présence a beaucoup aidé les collaboratrices et collaborateurs à passer ce moment difficile que nous avons vécu tous ensemble. Le Conseil administratif souhaite ce soir le remercier officiellement dans cette salle du Conseil municipal. Nous l'avons déjà fait d'une manière un peu plus intime en partageant un repas dans un restaurant carougeois où nous avons passé un moment très plaisant en sa compagnie. Il passe la parole à la Présidente.

La Présidente, au nom du Conseil municipal, tiens à remercier vivement Monsieur Dokic pour tout le travail qu'il a effectué. Nous avons beaucoup apprécié de travailler avec lui, même si se fut court, et nous le remercions encore chaleureusement pour tout ce qu'il nous a apporté et lui souhaitons plein succès dans ses futurs projets que nous espérons nombreux. La Présidente lui remet un petit cadeau vinicole.

M. Dokic souhaite prendre la parole. Il dit merci car il a eu le privilège de rencontrer la communauté carougeoise dans un moment d'émotion, de révolte et de chagrin. C'est un moment extraordinaire parce que qu'il a permis de cristalliser et créer des liens en un temps record. En 2 mois, il avait tissé de vrais liens de rapports humains avec des hommes et des femmes de cette commune. La deuxième chose qu'il souhaite dire est l'immense talent et les compétences du service administratif carougeois, vous avez 8 chefs de service qui sont ultra compétent et le plaisir immense qu'il a eu durant ces 7 mois, c'est à eux qu'il le doit. Ils sont compétents, engagés et fidèles et peut-être qu'on y pense pas toujours. La troisième chose est qu'il est fier de présenter Monsieur Manuel Schüle qu'il a eu le privilège de découvrir durant le parcours qui a été fait pendant trois mois à travers une officine de Vevey. Il a découvert M. Manuel Schüle, qu'il ne connaissait pas autrement et il lui souhaite bienvenue et bon vent.

La première communication concerne les projets qui sont en réflexion, notamment par rapport à l'école des Pervenche et au bâtiment qui devrait se construire de l'autre côté de la rue Montfalcon. Nous avons travaillé en collaboration avec la fondation HLM de la Ville de Carouge et nous sommes sur le point de pouvoir assurer que l'ensemble de ces nouveaux bâtiments qui seront construits, c'est-à-dire, le nouveau bâtiment, l'école et la piscine seront chauffés par un système de chauffage à distance qui viendra de la chaufferie des Tours. Il y a encore suffisamment de réserve dans les 2 chaufferies des Tours pour chauffer ces bâtiments et nous allons profiter des travaux de réfection de Montfalcon pour introduire, dans les fouilles, des tuyaux qui permettront d'alimenter ces bâtiments mais aussi de faire des sorties sur les bâtiments CIA, CEH, de la caisse de pension de la Ville de Carouge. Il précise que la maison Baylon sera également alimentée par ledit chauffage. Nous sommes dans le cadre de nos objectifs fixés par rapport à l'agenda 21 et la cité de l'énergie et nous avons le plaisir ce soir, avec mes collègues de vous informer de cette nouvelles qui nous semblait bonne.

La deuxième communication concerne une réponse à 2 questions de Mme Fries-Walzer des 24 juin et 14 octobre 2010 portant sur le parking de la Fontenette. Il semble que des véhicules aient heurtés des oreilles (c'est une sorte de ralentisseurs mais pas des coussins berlinois) et des pneus ont été crevés à 2 ou 3 reprises. Nous avons engagé des travaux de signalisation fluorescente, de manière à ce que les automobilistes soient rendus attentifs. Il rappelle que la loi fédérale sur la circulation précise qu'à l'intérieur des parkings, les véhicules doivent rouler à la vitesse d'un homme au pas. Il souhaite rendre attentifs les utilisateurs de ces parkings parce

qu'en roulant à cette vitesse, il lui paraît difficile de heurter ces oreilles qui servent d'agencement au niveau du parking de la Fontenette.

Communications de Mme De Haller

La première communication concerne M. Manuel Schüle. Nous vous avons annoncé son arrivée et cette fois, vous le voyez en chair et en os,

Notre nouveau Secrétaire général Manuel Schüle est né dans une famille de 4 enfants.

Notre nouveau Secrétaire général a passé son enfance en Valais avant d'y obtenir sa maturité. Afin de poursuivre ses études, Manuel Schüle s'est alors établi dans notre Canton et sa première chambre d'étudiant était à Carouge pour y fréquenter la faculté des lettres et l'école de bibliothécaire voici 30 ans déjà. Pendant sa formation universitaire, il a commencé à enseigner au cycle d'orientation, puis dans les années 90, il a embrassé, en parallèle, un deuxième métier en devenant formateur d'enseignants. En 1998, 3^{ème} étape professionnelle pour Manuel Schüle, qui est nommé à la direction du collège du Renard au Lignon dont il conduit les destinées durant 5 ans avant d'accéder à la direction de la scolarité du cycle d'orientation. Dans ce cadre professionnel, notre nouveau Secrétaire général a pu développer, de manière large, ses compétences de relations humaines, d'organisation, de gestion et de management dans une activité aux multiples facettes. Prévisions, organisation de la rentrée scolaire, construction des nouvelles écoles et travaux, prévention et service social, situations particulières d'élèves, aspects législatifs et recours par exemple. Au travers de ses activités variées ou à l'occasion de projet, Manuel Schüle a noué de très nombreuses collaborations au sein des différents départements de l'Etat de Genève, des communes, d'associations d'utilités publiques notamment. C'est donc, enrichi de toutes ses expériences et contacts, que notre nouveau Secrétaire général a mis ses compétences au service de notre Ville de Carouge dès le 1^{er} février de cette année. Ce passionné de chemin de fer, amateur de musique, de lecture et de plein air, pratique volontiers le ski en famille et le vélo pour ses déplacements dans le Canton lorsque l'itinéraire le permet. Toute l'activité professionnelle de notre nouveau Secrétaire général est orientée vers le service public. En effet, passionné de démocratie, Manuel Schüle s'engage à Carouge avec la ferme volonté de consacrer son énergie professionnelle au fonctionnement de nos institutions communales et des différents services de notre Ville. Dans un esprit d'équité, de transparence et avec le souci constant de valoriser l'engagement comme l'activité des collaboratrices et collaborateurs de notre ville, il souhaite que notre cité et sa population bénéficie demain comme aujourd'hui de prestations de qualité, efficaces et bien ciblées. Homme attentif aux autres, notre nouveau Secrétaire général se réjouit tout particulièrement des nouveaux contacts qu'il s'appliquera à développer dans notre cité et au-delà dans un esprit de confiance et de respect réciproque. Il se passionne également déjà pour les défis d'avenir de notre ville tant au niveau de son développement que de la cohésion de sa population, où encore de la nécessaire évolution de son organisation afin de continuer à répondre aux besoins des résidentes et résidents.

Nous lui souhaitons une très cordiale et chaleureuse bienvenue au sein de l'administration de la Ville de Carouge et plein succès dans ses fonctions.

La deuxième communication concerne le volume un de la communauté juive de Carouge et de Genève. Nous pensions que vous l'aviez déjà reçu mais il apparaît que vous avez reçu le tome 2 lors du dernier Conseil municipal. Nous nous faisons un plaisir de vous l'offrir aujourd'hui et bonne lecture.

La troisième communication concerne l'invitation que vous avez reçu pour l'exposition "regard sur l'industrie genevoise" organisée en collaboration avec la fondation des terrains industriels. C'est une exposition qui commence le samedi 5 mars et elle encourage les membres à aller la visiter lors de la visite guidée organisée spécialement pour eux et le personnel de la Mairie le jeudi 17 mars à 17h15.

Communications de M. Aebi

La première communication répond à la question que M. Geviser a posée lors du dernier Conseil municipal. Il souhaitait savoir pour quelle raison les panneaux étaient encore présents autour des fontaines des Tours. Ils ont été oubliés et ont été enlevés. Il rappelle à l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux que ces panneaux sont uniquement installés lorsqu'il y a le tour de plage et démonté à fin août,

La deuxième communication concerne la rue Jacques-Dalphin et, notamment, les gravillons se trouvant devant l'Olivier de Provence, à la place des Charmettes et la place de la Raie Manta. Vous avez pu constater qu'il y en a de moins en moins et que le sol noir apparaît dessous. Le Conseil administratif a décidé d'enlever ce gravillon et d'installer un revêtement perméable de type Saibro que vous connaissez déjà puisqu'elle se trouve devant le Temple de Carouge et l'église Sainte-Croix. Cela n'engendra pas de dépenses supplémentaires puisqu'il reste un fond sur ces travaux qui nous permet de repiquer le sol et d'installer ce revêtement. Ces travaux sont prévus dès le 18 mars pour se terminer en avril. Une communication sera faite personnellement auprès de chaque commerçants et commerçantes ainsi que les habitants de ce secteur. Pour ce qui est des enrobés, vous avez pu constater que devant la place des Charmettes nous installons une nouvelle déchèterie enterrée et, normalement, demain ou lundi, le tapis définitif sera posé devant la place des Charmettes. En ce qui concerne le devant de la Mairie et autour de l'église de Sainte-Croix, nous allons enlever l'enrobé provisoire et le définitif sera posé du 18 au 22 mars, pour autant que la météo le permette. Nous ferons très attention à l'accès pour les stands des partis pour les prochaines votations ainsi que pour les commerçants. Nous exécuterons ces travaux au mieux, avec une communication adéquate.

M. Baertschi salue cette bonne décision. Toutefois, il a fait une question écrite concernant les problèmes de revêtement dans ce secteur et de leur durabilité. En effet, nous pouvons constater des problèmes qui se posent à la plaine de plainpalais avec ces nouveaux produits. Il demande si nos mandataires qui ne sont pas très inspirés ont réfléchi à cette question et si elle a été anticipée.

Aebi répond qu'en ce qui concerne la plaine de plainpalais, l'enrobé n'est pas du tout le même que nous avons actuellement. Nous avons maîtrisé l'installation de ce gravillon qui n'était pas toujours facile à entretenir. L'enrobé qui va être installé est identique à celui qui se trouve devant le Temple et l'église Sainte-Croix et nous n'avons aucun souci concernant l'entretien de ces places.

Mme Molinari pense qu'il est bien de voir qu'un certain bilan commence à être tiré par rapport au secteur Jacques-Dalphin et ses aménagements. Elle rappelle que c'était l'objectif de départ puisqu'on avait toujours dit que cette rue qui a été développée de cette manière était, un peu à l'essai en prévision des développements futurs. Elle demande où nous en sommes avec la motion qui avait été déposée au mois de mai 2010 et qui demandait, qu'en vue des développements futurs dans tout le quartier et le secteur du Vieux Carouge à continuer ces aménagements en zone 30 et 20 km/h.

Est-ce que nous allons pouvoir en discuter en commission de l'urbanisme puisque le délai pour répondre à la motion était de 6 mois et qu'il est passé ?

Aebi répond qu'elle va être traitée en commission de l'urbanisme très prochainement.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier que la Présidente a reçu de l'assemblée Constituante et demande au secrétaire de la lire.

Le secrétaire la lit :

Conseil municipal de Carouge

Mme Stéphanie Lammar, Présidente
Genève le 4 février 2011

Consultation sur l'avant-projet de nouvelle constitution

Madame La Présidente,

Nous faisons suite à notre courrier du 20 janvier écoulé dans lequel nous vous présentions la procédure de consultation à laquelle nous souhaitons vous associer concernant l'avant-projet de nouvelle constitution cantonale.

Nous avons maintenant le plaisir de vous remettre sous ce pli les documents nécessaires, soit :

- L'avant-projet de constitution (des exemplaires supplémentaires de ce document peuvent être demandés au Secrétariat).
- Le document qui vous permet de vous prononcer sur 27 points et de commenter l'avant-projet de manière générale et/ou sur le(s) article(s) qui vous intéresse(nt) particulièrement (la forme est libre).

Vous pouvez aussi répondre directement en ligne en utilisant le lien suivant [http : //www.link.ch/constituante](http://www.link.ch/constituante) et en indiquant le numéro de votre questionnaire et votre code d'accès personnel.

Notre site fournit également différents documents de référence comme la constitution actuelle, les rapports des commissions thématiques, les thèses adoptées et les thèses refusées.

Nous vous consultons en tant qu'entité. Si vous ne souhaitez pas répondre en son nom, mais de manière individuelle, demandez-nous des exemplaires supplémentaires (sans utiliser le matériel reçu ni le code attribué). Les réponses seront alors traitées comme des réponses individuelles, non institutionnelles. Il est également possible de télécharger l'ensemble des documents ou de répondre sur notre site www.ge.ch/constituante. L'anonymat est garanti pour toutes les réponses individuelles.

Nous espérons que vous saisirez cette opportunité pour nous faire connaître votre position sur la future charte fondamentale de notre canton. Nous vous remercions de retourner ces documents remplis d'ici au 25 mars prochain au moyen de l'enveloppe-réponse jointe. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Signé par les 4 coprésidents :

Thomas Büchi Marguerite Contat Hickel Jacques Simon Eggly Christiane Perregaux

La Présidente explique qu'au vu du délai qui nous a été imparti, l'agenda chargé des commissions et qu'au niveau du Conseil municipal nous nous retrouverons vraisemblablement avec un clivage politique, le bureau, par 4 non, 1 oui et 1 abstention a refusé de se prononcer en tant qu'entité. Néanmoins, il invite chacune à et chacun à répondre à la consultation de façon individuelle.

Mme Stebler explique que le "oui" provenait d'elle et elle souhaite l'expliquer. Elle était favorable à ce que la commune ait une réflexion collective parce que la gauche et la droite proposaient une réunification de quelques communes pour faire des districts. Dans ces réunifications, les communes importantes risquaient de perdre un peu de leurs compétences, voire de leurs pouvoirs. Elle pensait que, par rapport aux capacités financières et l'autonomie des communes, face au canton et la confédération et l'avenir de la Charte, nous aurions pu nous prononcer. Elle trouve qu'il est plus difficile de le faire individuellement et elle aurait souhaité une réflexion par rapport à ces éléments et elle trouvait important de faire une commission plénière.

La Présidente explique que c'est une décision du bureau, où chaque parti est représenté et nous n'allons pas repasser au vote aujourd'hui. En revanche, il y a d'autres moyens d'initiatives pour demander que le Conseil municipal se réunisse en plénière comme par le biais d'une motion ou d'une résolution. Il faut aussi savoir que le Conseil administratif a été consulté en tant qu'entité et va répondre pour la commune de Carouge.

La deuxième communication fait suite au dernier Conseil municipal où le bureau a été convoqué en séance extraordinaire, Il a rédigé, conformément à ce qui avait été décidé concernant le problème de la Tambourine une lettre au Grand Conseil et à la Présidente de la commission des travaux.

Le secrétaire en fait lecture.

Recommandé

Grand Conseil

A l'att. De M. Renaud Gautier

Président du Grand Conseil et

Mme Anne Mahrer, Présidente de la commission des travaux

Carouge, le 21 janvier 2011-03-07

Concerne : PL 10516-B

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance du rapport de la commission des travaux du 10 janvier 2011 concluant au préavis favorable du crédit d'investissement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la HEG et d'un parking sur le site de Battelle.

Nous avons été étonnés de ce que l'avis de la commune de Carouge résumé dans ce rapport ne corresponde pas à celui qu'elle n'a cessé d'exprimer, en particulier, dans ses courriers des 29 juillet 2008 et 6 mai 2009 au Conseil d'Etat.

En effet, la commune de Carouge a toujours défendu les intérêts de la population du quartier de la Tambourine, quartier déjà fortement densifié, en insistant sur le fait que "l'objectif initial consistant à réaliser un campus universitaire ne peut objectivement plus être obtenu sans porter gravement atteinte à la qualité de vie de ses habitants".

Les déclarations de M. Nobs exprimées dans ce rapport ne reflètent pas clairement cette position. Du reste, notre maire ne s'y retrouve par non plus.

Dès lors, nous tenons à vous rappeler fermement que la commune de Carouge ne souhaite pas que ce bâtiment de la HEG soit érigé avant qu'un nouveau plan localisé de quartier soit voté.

Nous souhaitons également que, forte de ces clarifications, la commission des travaux se réunisse, à nouveau, afin de réétudier le dossier.

Nous sommes, bien évidemment, à votre disposition pour une audition.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau du Conseil municipal

La Présidente :

Stéphanie Lammar

Suite à ce courrier, nous avons reçu un accusé de réception du Grand conseil

Le secrétaire le lit :

21 janvier 2011

Ville de Carouge
Bureau du Conseil municipal
Madame Stéphanie Lammar

Pl 10516-B rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 52'172'000F pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la Haute école de Gestion et d'un parking sur le site de Battelle à Carouge

Madame la Présidente,

Le bureau du Grand Conseil me charge d'accuser réception de votre lettre du 21 janvier 2011.

Lors de sa séance du 27 janvier 2011, lecture de ce courrier a été donnée, dont copie a été transmise à la commission des travaux.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Koelliker
Directeur adjoint

La Présidente explique que l'information à donner aujourd'hui est que le Conseil d'Etat a finalement, suite à ce courrier, retiré le projet de loi de l'ordre du jour de la dernière session du Grand Conseil. Notre courrier et notre action ont porté leurs fruits

La troisième communication concerne un courrier que la Présidente a reçu d'Agri-Genève

Le secrétaire le lit :

Mairie de Carouge
Mme Stéphanie Lammar
Présidente du Conseil municipal

Meyrin, le 17 janvier 2011

Concerne : résolution pour la mise en valeur des produits agricoles de proximité

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, un projet de résolution que nous vous proposons de soumettre à votre Conseil municipal.

Cette démarche pourra vous sembler peu protocolaire ! Il nous semble cependant important d'interpeller l'ensemble des délibératifs communaux sur ce sujet qui, vous le constaterez à la lecture de l'exposé es motifs, concerne tous les citoyens de notre canton représentés à travers votre conseil. La pratique quotidienne des communes, touchant concrètement les différentes applications de l'invite de cette résolution, c'est dans un souci d'efficacité que nous vous sollicitons aujourd'hui.

Si vous le souhaitez, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples explications.

En espérant que vos conseillers municipaux puissent prochainement avoir l'occasion de s'exprimer sur ce sujet et adhérer à nos propositions, nous vous adressons, Madame, nos meilleures salutations.

*François ERARD
Directeur*

Le bureau a considéré que ce procédé était peu réglementaire et peu protocolaire. Raison pour laquelle il a décidé de répondre, par écrit, à Agri-Genève pour lui dire qu'un tiers ne pouvait pas proposer de résolution au Conseil municipal. En revanche, si les groupes politiques souhaitent déposer ce projet de résolution, ils peuvent le faire lors d'un prochain Conseil municipal

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas

4. PETITIONS

Il y a deux pétitions et la première provient de l'association des habitants de la Praille

Le secrétaire la lit :

*Mairie de Carouge
Madame Stéphanie Lammar
Présidente du Conseil municipal*

Carouge, le 31 janvier 2011

Concerne :

Qualité de la vie dans le secteur Gabelle/Noirettes/Caroubiers/F.Meunier/Léopard/Av. de la Praille

Madame la Présidente,

Par la présente, nous aimerions attirer l'attention du Conseil municipal sur la situation du quartier susmentionné qui se situe dans le périmètre dont notre association se préoccupe. Ce quartier a connu une transformation profonde ; de semi industriel et artisanal, il est devenu un quartier mixte fait surtout de logements et de petits commerces. Actuellement, il se transforme en zone de transit rapide alors qu'il se trouve dans une partie de Carouge qualifiée de "réseau de quartier...censé desservir les habitants et les activités. En théorie, les autres usagers motorisés privés ne doivent pas circuler" (PDC, pp. 118-119).

Quelques constatations :

- Proximité de la route des Acacias et circulation :

La zone des Acacias est en voie de transformation (sans même parler du futur PAV) amenant une augmentation significative d la circulation de transit toute la journée, plus particulièrement le matin et le soir.

- Excès de vitesse

La limite de vitesse à 30km/h, signalée par les pictogrammes est rarement respectée ; les petites rues de ce quartier sont droites et constituent une véritable "invitation" à la vitesse. Les mo-

tards et les automobilistes circulent à une vitesse souvent bien supérieure au 30km/h au mépris des riverains. Les pictogrammes, sans mesures de contraintes ou de contrôle, s'avèrent inutiles. Toutes les rues mentionnées ci-dessus sont sérieusement affectées par le trafic de transit et l'excès de vitesse.

- **Transports publics et parking :**

Carouge est desservi par 13 lignes de transports publiques, permettant, souvent sans changer de véhicule, de traverser tout le canton

La gare CFF de Lancy Pont Rouge qui se trouve à proximité de ce quartier a un service de deux trains par heure (Coppet-Lancy Pont Rouge via Cornavin) dans les deux sens de 6 heures le matin à minuit.

Le P+R de l'Etoile à proximité a une capacité de 590 places et une offre de trois abonnements différents : P+R, P+B et P+R+B.

L'accès à ce quartier en transport public nous semble donc amplement assuré.

En vous priant de considérer cette lettre comme une pétition et de la soumettre au Conseil municipal, nous vous formulons les demandes suivantes :

Notre première demande :

Nous demandons à la commune de Carouge de mettre en œuvre des **mesures efficaces de réduction et de régulation de la circulation** pour empêcher le trafic de transit ainsi que les excès de vitesse intolérables afin que ce quartier redevienne agréable à vivre. Nous aimerions retrouver un quartier fait essentiellement pour les personnes qui y vivent et y travaillent non pour le trafic motorisé. Nous aimerions que, dans la mesure du possible, les mesures prises soient non seulement fonctionnelles mais contribuent aussi à embellir ce coin de Carouge.

Deux demandes complémentaires :

Nous aimerions ajouter à notre demande de réduction et de régulation de la circulation deux demandes complémentaires :

1) Déplacement des parkings motos

Les motos et scooters sont particulièrement polluants au niveau sonore et atmosphérique. Placer les parkings motos devant les immeubles essentiellement résidentiels crée des nuisances considérables pour les habitants – particulièrement en fin de soirée, pendant la nuit et tôt le matin

Notre demande :

Installer les parkings motos au pied des bâtiments commerciaux afin de réduire les nuisances pour les habitants.

Deux exemples concrets : les parkings motos à la rue des Caroubiers et à la rue de la Gabelle pourraient être déplacés de l'autre côté du giratoire devant ou en face de Japan Tobacco, 1 rue de la Gabelle.

Par ailleurs, si les parkings motos étaient agrandis, peut-être verrait-on moins de motos et scooters garés sur le trottoir.

2) Parkings privés souterrains prioritairement pour les habitants :

La location de parking sous terrains aux personnes habitant hors de Carouge augmente la circulation des pendulaires qui ont la possibilité d'utiliser le réseau important de transports publics et/ou des parkings P+R.

Notre demande :

Inciter les propriétaires de parkings souterrains privés mis en location à donner une priorité aux habitants du quartier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

L. Nahon
Président de L'AHP

Particia McCulloch
Membre, habitante du secteur concerné

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose un renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Walder remercie les pétitionnaires. Il souhaite que les commissaires tiennent compte des différentes demandes qui ont eu lieu dans ce Conseil municipal. Il rappelle que cela fait 3 ans que le budget et les investissements prévoient la requalification d'une partie de ce secteur, y compris la rue des Noirettes. Cela fait également 7 ans que nous demandons et avons voté une motion pour mettre cette commune en zone macarons. Aujourd'hui rien n'a été entrepris, comme le réseau vert qui est toujours en attente malgré les budgets votés. Il demande qu'on tienne compte de ces éléments lorsqu'on imaginera l'avenir et le réaménagement de ce quartier.

Mme Stebler rejoint ce qui vient d'être dit et elle recommande aux commissaires de regarder, avant de recevoir les pétitionnaires, le plan directeur communal que nous avons mis 10 ans à élaborer. A la page 131, il y a 3 rues qui se trouvent au-dessus des normes sonores, donc insupportables pour les habitants, il s'agit de la rue Joseph-Girard, la route des Acacias et la rue de Noirettes. Cela c'est encore amplifié avec les 800 camions de la Migros qui sortent et rentrent chaque jour. Cela devient un quartier sinistré, dangereux où on ne peut même plus ouvrir les fenêtres. Il faudrait refaire les valeurs.

M. Baertschi fait remarquer que c'est un quartier adossé au PAV avec des projets de création de parcs et de densification. Il est important que ces aspects ressortent. Nous avons déjà eu des pétitions pour les camions et il pense que ces personnes demandent des mesures concrètes puisqu'ils parlent de scooters et autres. Au-delà de la grande planification, nous pourrions y répondre favorablement. Cela vaut la peine de les auditionner et voir dans quels emplacements nous pouvons améliorer l'aspect pratique par rapport aux grands projets que nous avons pour ce quartier.

Mme Molinari pense qu'effectivement nous pouvons mettre rapidement des choses en place. En complément à ce qu'à dit M. Walder, elle souhaite rappeler que sur le territoire de la Ville de Genève qui est près de ces rues, un projet d'aménagement de rues piétonnes dans le cadre des premières cinquante rues piétonne a été voté par la ville de Genève et le crédit a été accepté récemment. Elle pense qu'il serait intéressant que les commissaires se penchent sur ces plans afin qu'il y ait une certaine cohérence avec la zone juste à côté, c'est-à-dire la nôtre de Carouge-Acacias.

M. Aebi explique qu'en ce qui concerne la vitesse dans ce secteur et notamment aux Caroubiers et l'avenue de la Praille, nous avons demandé l'installation de ralentisseurs, comme nous l'avons fait aux alentours de l'école des Pervenches. Ce sont des mesures provisoires afin de freiner les voitures qui arrivent dans ce carrefour très dangereux. Comme il l'a indiqué dernièrement, nous allons également installer des radars indicatifs, de dissuasion qui vont indiquer la vitesse des automobilistes passant dans le secteur. Ces mesures vont être prochainement installées dans ce cadre là et les mesures qui seront revendiquées par les pétitionnaires seront traitées à la commission des pétitions.

La deuxième pétition provient des habitants des tours. Il y a un courrier adressé au Conseil municipal et un autre à la fondation HLM.

Le secrétaire la lit :

Mairie de Carouge
Mme la Présidente du Conseil municipal
Stéphanie Lammar

Carouge le 2 février 2011

Concerne : dépôt d'une pétition

Madame la présidente,

Pour information, je me permets de vous envoyer ci-joint, la copie de ma missive adressée à la fondation HLM de Carouge ainsi que la copie de la pétition.

Je ne serai me féliciter de cette pétition. Je ne l'ai pas fait de gaîté de cœur mais comme beaucoup des locataires de la tour 20-28 Vibert, j'ai été survolté par l'état de notre allée le dimanche 20 janvier. Il y a des limites que l'on peut franchir !

Cette pétition est bien le reflet d'un ras-le-bol général des habitants du quartier. Comme exprimé dans ma lettre, il ne suffit pas d'appliquer une politique basé seulement sur la sécurité et la prévention mais également de traquer et de "punir" les auteurs de troubles. "Casser et salir" sans jamais être puni pour cela, cela doit certainement faire partie de ce bonheur de vivre en Suisse.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes cordiales salutations.

Thierry Meier.

La pétition :

"Pour la salubrité et la sécurité dans notre immeuble"

Depuis déjà plusieurs mois, une poignée de jeunes prend plaisir à salir notre allée de manière exhaustive. De nombreux débris de nourriture, emballages et bouteilles jonchent le sol, sans compter les salissures de boissons. En qualité de locataires qui payons des loyers, nous réclamons le droit de jouir d'un minimum de salubrité et de sécurité dans notre immeuble.

Par la présente, à l'égard de notre concierge qui n'a pas la fonction de "ramasse ordures", nous demandons instamment à la Fondation HLM de la Ville de Carouge de prendre toutes les mesures utiles afin de mettre un terme à ces incivilités.

Le bureau a décidé de prendre en considération cette pétition, le sujet étant sensible.

La Présidente explique que bien qu'elle soit adressée à la fondation HLM, le bureau du Conseil municipal a décidé de prendre en considération cette pétition, le sujet étant sensible. Il faut savoir que la Fondation HLM a déjà adressé un courrier à M. Meier et a adressé, à la Présidente un courrier concernant cette pétition.

Le secrétaire lit le courrier de la fondation HLM.

Madame Stéphanie Lammar
Présidente

Carouge, le 8 février 2011

Concerne : pétition "pour la salubrité et sécurité dans notre immeuble"

Madame la Présidente du Conseil municipal,

La Fondation HLM a bien reçu la pétition citée sous titre, dont une copie vous a également été adressée.

Par la présente, nous tenons à vous informer que le directeur de la Fondation et moi-même avons rencontré, le 7 février dernier, Monsieur Thierry MEIER, auteur de cette pétition.

Lors de cette entrevue avec M. Meier, nous avons accepté de mettre en œuvre immédiatement quelques mesures concrètes, comme notamment la pose de cendriers à l'entrée de la Tour concernée et la pose de corbeilles à déchets à l'intérieur de l'allée.

Nous avons proposé à M. Meier de rencontrer tous les pétitionnaires et les locataires qui le souhaitent lors d'une réunion qui aura lieu vraisemblablement le mercredi 4 mai 2011 à la salle des Fêtes de la Ville de Carouge.

Ce sera alors l'occasion pour nous d'être à l'écoute de nos locataires et saisissons cette opportunité pour les informer des mesures qui ont déjà été prise par la Fondation dans le cadre du maintien de la qualité de vie dans le quartier des Tours et de présenter nos projets futurs.

Cette séance permettra à nos locataires de rencontrer les responsables de la sécurité et de l'action sociale qui accompagnent la Fondation HLM dans ses actions contre les incivilités. Les membres de votre Conseil municipal qui le souhaitent, seront les bienvenus et pourront participer à cette réunion.

Dans cet intervalle, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Fondation HLM de la Ville de Carouge
Gérard Baron, Président

La pétition est prise en considération par 25 oui et 4 non.

Le bureau propose renvoi en commission des pétitions.

M. Walder demande la discussion immédiate étant donné que la fondation HLM a déjà pris des mesures. Il ne voit pas le nécessité de convoquer une commission pour discuter d'une chose qui déjà été, en partie, résolue.

M. Morex n'est pas de l'avis de M. Walder. Il trouve déplorable qu'il y ait des pétitions considérées comme bonnes et d'autres comme mauvaises, selon notre appartenance à une tendance politique. Il signale que plus de 200 personnes ont signé et c'est beaucoup plus large que les 50 ou 70 signatures que nous avons l'habitude de trouver lors de pétition. Il trouve déplorable que certains se permettent de refuser une pétition et que M. Walder, vous lui transmettez Madame la Présidente, veuille traiter cela sous la jambe en discussion immédiate alors que c'est un problème récurrent. Il ne dit pas que la fondation ne fait rien puisqu'il fait partie du Conseil de fondation mais il serait peut-être le moment de prendre des mesures supplémentaires à celles que nous avons prises jusqu'à présent puisqu'il semblerait que dans certaines tours celles-ci ne sont pas du tout efficace. Il suffit de connaître des habitants des tours pour en être convaincus par les réclamations qu'ils font à longueur de journée. Il s'oppose à la discussion immédiate.

M. Schmutz n'est pas favorable à la discussion immédiate. Par contre, il propose que la commission des pétitions décide de se réunir ou non après cette réunion publique qui doit avoir lieu

le 4 mai 2011. Cela éviterait une redondance et il pense que cela serait l'occasion pour les élus d'aller entendre tous les habitants, écouter leurs doléances et, le cas échéant, d'en retirer ce que peut faire ou non la commune puisqu'en fait c'est la fondation HLM qui peut mettre en place des mesures. Il ne voit pas l'intérêt d'avoir une séance avant, qui va faire déplacer des gens pour se dire que, finalement, c'est la fondation HLM qui doit s'en occuper parce que la commune ne peut pas le faire directement. Entendons-les s'exprimer dans cette séance puisqu'apparemment beaucoup de monde va y aller et décidons ensuite de nous réunir ou non.

M. Morex demande à la Présidente de dire à M. Schmutz qu'il n'est pas tout à fait d'accord sur la totalité de ses propos. Attendre le mois de mai pour un problème qui se pose surtout dans une période telle que nous la connaissons maintenant, c'est-à-dire de froid qui incite les jeunes à plus se réunir à l'intérieur des bâtiments que cela pourrait être le cas l'été ou à la fin du printemps. Attendre le mois de mai ne répond pas du tout à l'inquiétude et à la problématique des citoyens de ces tours. Il faut traiter le problème le plus rapidement possible.

M. Walder explique que contrairement à ce que pense et dit M. Morex, il ne veut pas du tout passer cette pétition sous la jambe mais il s'agit simplement de rappeler que la fondation HLM est une fondation publique, dans laquelle, sont représentés tous les partis politiques selon la même proportionnalité qu'ils le sont ici. Il est complètement inutile de passer par une commission du Conseil municipal qui va revenir devant le Conseil municipal avant de partir à la fondation HLM car, in fine, c'est la fondation HLM qui a la responsabilité de prendre des mesures dans ces bâtiments. Sa proposition consiste à demander à la fondation HLM et, il lui semble que M. Baron l'a expliqué dans sa lettre, de prendre toutes les mesures nécessaires et de relayer auprès de nos représentants de la fondation HLM la volonté d'aller dans ce sens afin de ne pas monopoliser le Conseil municipal pour quelque chose qui, finalement, relève de la responsabilité de cette fondation dans laquelle M. Morex est présent et à tout loisir d'agir.

Mme De Haller ne souhaite pas s'exprimer sur le fond mais elle a une interrogation sur la forme. Il y a une pétition qui est adressée à la fondation HLM et non pas au Conseil municipal et vous en recevez copie pour information. Est-ce que vous estimez légitime que le Conseil municipal se saisisse de cette pétition ? Elle s'interroge là-dessus et elle pense qu'effectivement, ce n'est pas du ressort du Conseil municipal.

La Présidente répond que nous venons de prendre en considération cette pétition. Le bureau avait réfléchi et bien vu que cette pétition était adressée à la fondation HLM mais, comme le Conseil municipal a été formellement interpellé par ce courrier d'information, le bureau, dans sa grande majorité a décidé d'entrer en matière et de considérer ce courrier comme une pétition au sein du Conseil municipal. Raison pour laquelle le bureau avait proposé le renvoi en commission des pétitions.

M. Morex ajoute à ce qui vient d'être dit que si les pétitionnaires avaient voulu se contenter de l'intervention de la fondation, ils n'auraient pas envoyé un courrier au Conseil municipal.

La Présidente rappelle que nous venons de prendre en considération cette pétition et elle aimerait bien que la discussion ne concerne pas une éventuelle prise en considération du projet qui vient d'être faite. Nous devons maintenant décider de la discussion immédiate ou le renvoi dans une commission.

M. Baertschi a été attentif à la remarque de Mme De Haller. Le but n'est pas de dédoubler la fondation mais nous pourrions aussi admettre l'audition de ces personnes sans nécessairement faire un rapport. A ce moment là, chacun jugera par la suite de ce qu'il faut faire.

M. Richard trouve que la proposition de M. Schmutz est excellente. Attendons et rendons nous à la séance qui est prévue par la fondation HLM et prenons, ensuite la décision de convoquer ou non une commission des pétitions. De plus, il faut savoir quelle commission on convoque et la date. Il faut attendre et convoquer la commission des pétitions s'il y a encore lieu après cette rencontre. Il soutient cette proposition.

M. Paparou relève que nous n'avons pas encore décidé si nous allions oui ou non renvoyer cette pétition en commission. Avant de décider comment faire, il faudrait aller dans l'ordre.

La Présidente passe au vote la proposition de M. Walder, à savoir, la discussion immédiate. Si elle est refusée, cela passera en commission des pétitions, étant donné que c'est la proposition du bureau et qu'elle n'a pas entendu d'autre proposition pour une autre commission. Ensuite, elle fera voter la proposition de M. Schmutz, c'est-à-dire d'attendre la réunion du 4 mai 2011 pour savoir si oui ou non cette commission sera réunie.

M. Walder fait remarquer que si on vote le renvoi en commission, on ne peut pas ensuite voter un amendement qui décidera si oui ou non on renvoie au mois de mai. On peut demander de fixer la date de la commission après le 4 mai mais elle devra avoir lieu.

M. Buchs pense que c'est à la Présidente de la commission de décider.

M. Morex rejoint ce que vient de dire M. Buchs. La prérogative de la convocation d'une commission et de sa date est du ressort du Président ou la Présidente de chacune de nos commissions. Le règlement le spécifie.

La Présidente rappelle que le plénum peut néanmoins donner un avis sur la convocation de cette commission. La présidente de la commission des pétitions fera ce qu'elle veut.

La Présidente fait voter la proposition de M. Walder, à savoir, la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 22 non, 3 oui et 3 abstentions.

Cette pétition est renvoyée en commission des pétitions et Madame la Présidente de la commission des pétitions convoquera quant elle le souhaitera.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Stebler est choquée du début du texte de cette pétition par les termes : traquer et punir. Elle met en garde les pétitionnaires et les membres de la commission car elle ne pense pas qu'on peut faire une justice privée puisque c'est à la fondation de réunir les gens. Une justice individuelle ou privée est dangereuse et on ne peut pas accepter ces termes.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 303'000.— VISANT A REALISER UN "PLAN DE COORDINATION" DES AMENAGEMENTS DU SECTEUR SPORTIF DE LA FONTENETTE AVEC SON EXTENSION SUR LES PARCELLES NO 2380, NO 2384 ET 2491 162-2010 R

Le projet a été pris en considération en date du 11 novembre 2010.

Une première commission de l'urbanisme s'est réunie le 11 janvier 2011 et le rapport avait été rédigé par M. Voignier. La commission avait, par 6 oui et 4 non recommandé de surseoir au préavis du crédit d'étude afin d'entendre des pétitionnaires puisque nous avons reçu 2 pétitions concernant le même périmètre.

Par ailleurs, la commission par 6 oui et 4 non avait recommandé de rajouter au projet d'étude les éléments suivants :

- Le plan énergétique
- Prévoir différents scénarios dans le temps
- Une mise en valeur dans le nouveau cahier des charges des points déjà existants et partir de là.

En finalité, il a été décidé de revoir le projet de crédit d'étude dans une nouvelle commission de l'urbanisme, après avoir entendu les pétitionnaires.

La commission de l'urbanisme s'est, à nouveau, réunie le 8 février 2011, les pétitionnaires ayant été reçus et écoutés auparavant.

Le rapport a été rédigé par Mme Kissling.

Les modifications demandées à la dernière commission ont été intégrées dans le document, en annexe 3, dans le cahier des charges et le préavis de la commission est positif par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

Est-ce que Mme Kissling a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Kissling répond négativement.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Schmutz félicite M. Nobs sans aucune ironie pour l'excellent travail politique qui a été fait autour de ce projet. Il faut rappeler qu'au mois de mai 2010, un crédit similaire de CHF 240'000.— nous avait été soumis pour le même objet. Nous l'avions refusé et nous avons demandé, par voie de motion, à ce qu'on nous soumette un projet qui vise à étudier uniquement la zone du terrain SAN et fourrière en conservant l'étude déjà faite sur tout le quartier zone sportive-fontenette. Cet automne, le crédit revient avec un montant de CHF 300'000.— pour le même sujet. Nous le refusons et demandons un complément d'étude. Il revient sous la même forme, avec une augmentation de CHF 60'000.--. Une pétition vient demander exactement la même chose, c'est-à-dire de conserver l'étude existante sur la Fontenette et de compléter uniquement sur le terrain du SAN, on adjoint le contenu de la pétition au cahier des charges. Celui-ci contient des éléments que nous avons très clairement mis en avant comme nous n'en voulions pas. Un des mandataires, demandé par la motion est adjoint au nouveau mandataire qui va refaire le travail qui a déjà été fait. Maintenant, la commission de l'urbanisme dit oui, nous allons prendre en compte ce projet par 8 oui et 2 abstentions. M. Nobs aurait tort de se priver, devant tant d'inconsistance politique à quelques mois d'intervalle, de faire passer un projet qui lui tient à cœur, sachant qu'il n'a pas envie de conserver ce qui a été fait précédemment par Mme Meyer. C'est son droit le plus strict mais, pour sa part, il n'adhère pas et votera contre ce projet.

Mme Stebler trouve ce projet intéressant. Il y a trois aspects qu'elle aimerait qu'on prenne en compte et elle ne veut pas faire un amendement mais les recommander. Il s'agit premièrement de la couverture du Val d'Arve. Le quartier de la Fontenette va se développer et des pétitionnaires étaient venus pour dire qu'ils étaient très touchés par le bruit assourdissant de jour comme de nuit. M. Kramer avait déclaré que la Confédération et le Canton, le jour où on se déciderait avec le SAN et ce quartier, recouvriraient cette route et que nous pourrions toucher des subventions, voire quelques millions. Elle souhaite qu'on tienne compte de cet aspect. Un deuxième aspect qu'elle souhaite ajouter est le réaménagement de la route de Veyrier en zone à 30km/h. Il y a un trafic incroyable et la route de Veyrier est au-dessus des normes sonores (page 131 : route à assainir). Il y aura une école, la cité des Familias, un centre sportif rénové et elle souhaite que devant ces bâtiments publics, malgré le 30km/h, il y ait une requalification et la pose de ralentisseurs. Elle demande également que les feux soient redéfinis car quand on parle d'étudier le réaménagement du carrefour Veyrier-Fontenette, il faut tenir compte de la gestion des mobilités et de la circulation. En effet, chaque jour, des personnes traversent dans ce carrefour où les feux sont longs et ne marchent pas toujours pour les piétons, c'est dangereux. Elle demande qu'on tienne compte de ces trois éléments pour améliorer la mobilité et la vie dans le quartier.

Mme Molinari fait remarquer que ce document demande l'ouverture d'un crédit d'étude. Il est bien évident, par rapport aux questions pertinentes de M. Schmutz, une analyse sera faite une fois le résultat proposé. Une attention toute particulière sera portée par rapport au PLQ qui avait déjà été voté et qui existait déjà sur cette zone. Celui-ci avait suscité l'approbation de tout le monde et il faudra veiller à ne pas refaire la roue. D'autre part, ce document apporte certains éléments intéressants comme le concept énergétique qui a été ajouté et elle

voudrait remercier pour le travail qui a été effectué. Il y a également la question d'une utilisation plus facile pour tous les usagers de la route de Veyrier qui, actuellement est extrêmement dangereuse, et il est réjouissant de voir que le cahier des charges prévoit un passage en site propre pour les piétons et les vélos. Toutefois, elle est préoccupée et interpellée par l'idée d'intégrer dans cette étude un parking souterrain dans la zone des constructions Emma Kammacher. Effectivement, 50 places sont réservées pour les habitants alors que la fondation avait dit qu'elle n'en avait pas forcément besoin, et 120 places pour la commune. Il ne s'agit pas d'être contre ce projet mais elle rappelle qu'une étude sur les parkings avait été demandée et votée et que nous n'avons toujours rien reçu. On voit de plus en plus de crédit pour des études qui intègrent des parkings et des nouvelles places en souterrain, qui dépassent largement le nombre de places enlevées en surface à cause des aménagements du Vieux Carouge, sans avoir vraiment une idée claire du cadre et la situation réelle. Nous serons très attentifs au développement de cet aspect lorsque nous recevrons l'étude finalisée grâce à ce crédit.

M. Baertschi remarque que l'étude en elle-même accumule beaucoup de choses et il est inquiet des échéances. Par cette étude, on repousse des projets comme la piscine ou d'autres équipements sportifs puisque nous allons encore attendre une nouvelle phase d'étude et c'est rédhibitoire. Il pense qu'il faudrait prendre certaines décisions sur certains de ces points, notamment en matière d'équipements sportifs, sans nécessairement attendre la fin de l'étude.

La proposition est approuvée par 24 oui, 2 non et 3 abstentions.

Vu le projet de Plan directeur de quartier (PDQ) " Fontenette " N° 29'527, entrepris en 2005, qui mentionnait le passage du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) ;

vu l'opposition formulée par la Ville de Carouge (résolution R8-2006), dans le cadre de la Procédure d'Approbation des Plans (P.A.P.), ayant eu pour conséquence la mise en attente du projet de PDQ " Fontenette " N° 29'527 ;

vu les accords passés en 2008 entre le Canton et la Commune, accords à teneur desquels l'Etat de Genève s'est engagé à céder à la Ville de Carouge les parcelles N° 2380, N° 2384 et N° 2491, soit celles actuellement occupées par la fourrière et l'OCAN (Office cantonal des automobiles et de la navigation) ;

vu le courrier du 21 mai 2008 formalisant cet engagement ;

vu la demande émise par la Commission d'urbanisme du Conseil municipal de la Ville de Carouge, le 24 février 2009, d'établir un "plan de coordination" des aménagements du secteur de la Fontenette intégrant les parcelles N° 2380, N° 2384 et N° 2491, sur la base d'un diagnostic de l'état général des installations sportives, des besoins de la Commune et avec la prise en compte du projet CEVA ;

vu la demande de la Commission d'urbanisme du Conseil municipal de la Ville de Carouge du 2 mars 2010 de confier la poursuite de l'étude "Fontenette" débutée en 2005 à la même équipe pluridisciplinaire ;

vu en conséquence le retrait de la délibération 124-2010 qui sera annoncé par le Conseil administratif au bureau du Conseil municipal avant sa séance du 11 novembre 2010 ;

vu le cahier des charges conduisant à réunir les compétences de plusieurs bureaux : architecte, architecte paysagiste, ingénieur en transports, ingénieur en environnement ;

vu les offres de prestations des bureaux BMS, atelier d'architecture, LA TOUCHE VERTE, atelier d'architecture paysagère, SD INGÉNIERIE, ingénieur en transports, et EDMS SA, ingénieur en environnement ;

vu les devis estimatifs des mandataires et le récapitulatif financier ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 24 oui, 2 non et 3 abstentions

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 303'000.- visant à réaliser un "plan de coordination" des aménagements du secteur sportif de la Fontenette avec son extension sur les parcelles N° 2380, N° 2384, N° 2491.*
 2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
 3. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.*
 4. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en trois annuité qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*
- 6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29'767-544, SITUE ENTRE LA RUE DE VEYRIER ET LA RUE DES MORAINES, AU LIEU-DIT "ILOT DES MENUISIERS" 165-2011 P**

Il s'agit d'un plan localisé de quartier qui nous est soumis par le Conseil d'Etat. Celui-ci a demandé à la commune un préavis dans un délai de 45 jours.

La commission de l'urbanisme s'est réunie le 8 février 2011.

Le rapport a été rédigé par Mme Kissling.

Cette commission s'est réunie pour recevoir l'information et aucun préavis n'a pu être voté puisque le projet n'avait pas été pris en considération et qu'il nous est présenté ce soir.

Est-ce que Mme Kissling à quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Kissling répond négativement.

M. Nobs explique que ce projet est relatif au plan localisé de quartier no 29'767-544, situé entre la rue de Veyrier et la rue des Moraines au lieu dit "îlot des menuisiers". Comme l'a dit Madame la Présidente, la commission de l'urbanisme a été saisie de ce dossier, en préalable, pour pouvoir justement respecter le délai de 45 jours pour le préavis communal. Les explications relative à cette problématique ont été évoquées lors de cette commission et il n'a pas d'autres informations à donner, si ce n'est que la zone concernée est en zone 3 avec les contraintes que nous connaissons. Ce plan localisé de quartier fait partie d'un îlot qui est beaucoup plus vaste que celui-ci mais, comme cette réalisation est prévue par étapes, les

plans localisés de quartier seront découpés en fonction des étapes de réalisation et de construction.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Mme Molinari propose un renvoi en commission de l'urbanisme. En effet, la procédure de renvoi en commission avec un vote de ce Conseil n'a jamais eu lieu parce que la commission a été directement saisie, il y a une semaine, par le Conseil administratif. Lors de la discussion, il s'est avéré que plusieurs aspects nécessitaient un certain approfondissement. Il a été aussi confirmé, lors de cette commission que, par rapport au délai de 45 jours, il est possible de pouvoir demander un délai supplémentaire. C'est un objet qui est extrêmement important, de par sa localisation tout près du Vieux Carouge et avec une certaine sensibilité urbanistique. D'autre part, comme M. Nobs l'a dit, une question à trait à la cohérence générale par rapport au plan de Carouge-Est qui a déjà été discuté mais pas encore approuvé. Il y a des questions liées aux droits à bâtir et il faut voir dans quelle mesure, la commune peut s'assurer, à terme, de pouvoir développer un certain nombre d'activités d'utilités publiques dans ce périmètre. Elle pense que ce serait aller vite en besogne que de le voter ce soir, sur le siège, sans avoir suffisamment d'éléments et pu creuser certaines de ces questions. Pour ces raisons, elle demande le renvoi en commission de l'urbanisme.

M. Nobs confirme à Mme Molinari qu'effectivement ce plan localisé de quartier est en parfaite corrélation avec le plan guide proposé et, il réexplique, une nouvelle fois, au conseil municipal que l'objectif n'est pas de figer le plan guide par un vote du conseil municipal. Un plan guide est une direction d'aménagement qui est donnée mais non une image directrice. Entre une image directrice et un plan guide, il y a une différence puisque l'image directrice est figée mais le plan guide est un moyen d'indiquer aux constructeurs publics ou privés du périmètre concerné vers quelle direction la commune souhaite aller par rapport à cette problématique. Si vous souhaitez que nous écrivions au conseil d'Etat pour demander un délai en expliquant que le conseil municipal ne peut pas prendre une décision parce que le dossier n'a pas été présenté au conseil municipal et que la commission a eu lieu avant et non après, nous le ferons afin de rester dans la légalité. Ce délai est imposé par l'administration cantonale et ne relève pas d'une décision du conseil administratif. Concernant la possible problématique des espaces publics, vous pouvez lire le plan directeur qui est proposé et constater qu'à certains endroits (comme cela a été expliqué en commission de l'urbanisme) des réserves ont été faites par l'administration carougeoise pour pouvoir obtenir des mètres carrés de surfaces utilisables pour l'administration publique dans le cadre de l'évolution de ce projet. Il ne voit pas pour quelle raison Mme Molinari souhaite renvoyer ce projet en commission de l'urbanisme pour qu'il soit voté dans un mois plutôt que ce soir. Il précise que ce dossier a été transmis par l'état de Genève et il n'est pas de la compétence de la commission de l'urbanisme du conseil municipal de modifier les tenants et aboutissants de ce plan localisé de quartier. Il nous est demandé de donner un préavis et il ne voit pas l'utilité de retarder un projet et une mise à disposition de logements, que tout le monde réclame à corps et à cri, sur le territoire du canton de Genève pour des caprices de pseudo urbanisme. Lorsque des services de l'état travaillent sur un plan localisé de quartier et qu'ensuite les services de l'administration donnent leur avis, nous avons affaire à des spécialistes, des gens compétents ; en tout cas à son regard, et il ne voit pas pourquoi le conseil municipal devrait tergiverser et passer des heures de séance à analyser des problématiques de plan localisés de quartier.

La Présidente rappelle que le débat porte sur la question de savoir si nous renvoyons ce dossier en commission de l'urbanisme ou que nous fassions une discussion immédiate. Elle aimerait que le débat porte sur cette question et non sur le fond du projet.

M. Maulini a bien entendu ce qu'a dit M. Nobs. Il ne sait pas si c'est maintenant qu'il faut le dire ou non parce qu'en effet, il a entendu qu'il ne faut pas tergiverser. Il pense que, puisqu'on nous demande un préavis, nous n'avons que la force de nos affirmations.

La Présidente rappelle que nous ne parlons ni du fond du projet, ni de savoir si nous allons donner un préavis positif ou négatif mais nous devons décider du renvoi en commission de l'urbanisme ou de la discussion immédiate.

M. Maulini est favorable à la discussion immédiate.

Mme Stebler souhaite le renvoi en commission de l'urbanisme. Ce n'est pas clair. M. Nobs a raison car il faut construire du logement, ce dont nous avons toujours soutenu mais on nous a parfois reproché d'être dans l'urgence. Souvenez-vous de Batelle et certains quartier où nous sommes allés trop vite et sans contrôle. Au contraire, il est de notre responsabilité de renvoyer en commission de l'urbanisme. Prenons du temps et évitons ce qui s'est fait par le passé.

Mme Molinari répond à M. Nobs qu'il y a une certaine manière de répondre et que celle-ci a peut être été dépassée par rapport à ce que qu'il voulait dire. Elle trouve que c'est grave de dire qu'il s'agit de caprice lorsqu'il s'agit d'un préavis qui est donné par une commune. Elle trouve que c'est grave venant d'une personne qui, tout dernièrement, n'a pas su transmettre la volonté de cette commune aux plus hautes instances de ce canton. Par rapport aux questions qui sont restées sans réponses lors de cette discussion, nous avons longuement parlé des parkings. D'autres questions visaient à savoir comment la commune peut véritablement s'assurer qu'une utilité publique puisse être mise en avant. Une réserve de 1'200 m² est prévue au rez-de-chaussée mais encore faut-il que cette zone puisse être protégée, en quelque sorte par des espaces verts parce que l'idée est de faire, entre autre, une crèche. Ces questions demandent une réflexion et cela va bien au-delà d'une simple discussion d'une heure et quart sans pouvoir aller au fond du dossier et en prendre connaissance dans nos groupes de manière approfondies. Elle insiste pour le renvoi en commission, c'est important, car un plan localisé de quartier est un instrument légal qui lie le développement de cette zone. Il faut qu'il y ait une cohérence avec le plan de Carouge Est et une ligne directrice. C'est un préavis que nous donnons et elle rappelle que, lors d'une autre occasion, nous avons pu, dans le cadre d'un préavis, faire un amendement à un plan localisé de quartier qui a quand même pu continuer sa procédure, être traité par le grand conseil et les remarques faites à l'époque avaient pu être intégrées au niveau du grand conseil. Elle pense qu'il y a quand même une certaine marge de travail possible et il ne s'agit pas de faire quelque chose de manière légère et à la va vite.

M. Morex ne rejoint pas du tout les propos de Mme Molinari. Renvoyer en commission pour faire de la redondance, s'écouter parler et avoir les mêmes discussions qu'il y a une semaine il trouve cela inutile. Nous avons eu, lors de cette séance de commission tous les éléments nécessaires pour pouvoir prendre position ce soir. On est pour ou contre les parkings qui vont compenser les places que nous supprimons en surface, c'est un problème qui concerne chacun et chacune d'entre nous. Nous n'avons pas besoin de renvoyer cela en commission et si vous êtes contre les parkings vous n'avez qu'à le dire ce soir lors de la discussion immédiate. Pour une fois que le Conseil administratif prend les devants par rapport au délai qui nous sont imposés par la loi et le conseil d'état, nous devrions plutôt le remercier d'avoir convoqué la commission avant même que le conseil municipal renvoie cette proposition en commission. Il propose de refuser la proposition de Mmes Stebler et Molinari et discuter immédiatement.

M. Walder dit à M. Maulini que le but de renvoyer en commission est pour ne pas avoir à dire non à ce projet aujourd'hui mais de pouvoir proposer des améliorations lors de la commission et du vote. Il rejoint M. Nobs sur le fait qu'il y a besoin de créer du logement et nous souhaitons que ces projets puissent avancer dans les meilleures conditions possible, sans faire du n'importe quoi comme cela devient trop souvent le cas sur Genève.

M. Nobs précise à Mme Molinari que les plans localisés de quartiers ne sont pas traités par le Grand Conseil mais par le Conseil d'Etat, à moins qu'il y ait sur ces plans localisés de quartier des changements de zone. En l'occurrence, il n'y a pas de changement de zone sur celui-là et ce plan localisé de quartier ne passera pas devant le Grand Conseil.

M. Buchs est étonné parce que ce genre de dossier passe devant la commission de l'aménagement du Grand Conseil. Tous les plans localisés de quartier passent devant la commission de l'aménagement du Grand Conseil. Il n'a pas participé à la dernière séance de l'urbanisme mais il faut se poser une question importante. Nous sommes devant la construction d'immeubles et de logements. La ville de Carouge a fait beaucoup de choses pour augmenter son parc immobilier et il va continuer à le faire avec le PAV. C'est une commune qui va de l'avant et ne traîne pas les pieds pour construire et il faut remercier le Conseil administratif du travail qui a été fait jusqu'à présent. Il est important de donner un avis unanime de la commune pour soutenir un projet comme celui-ci et nous devons prendre le temps de rediscuter. Ce n'est pas une perte de temps car le grand conseil fait plusieurs séances pour des plans localisés de quartier. Ne faisons pas confiance aux fonctionnaires de l'état car ce n'est pas à eux de décider de la politique d'une commune. Ils donnent leur avis au niveau technique et juridique mais le reste est politique. Nous allons faire un plan localisé de quartier pour un petit bout de ce quartier mais il faut aussi penser aux autres plans localisés de quartier qui seront déposés après et nous ne devons pas retomber après avec le même problème que la Tambourine où les immeubles ont été construits les uns après les autres.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est accepté par 16 oui, 11 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation

M. Schmutz recommande aux commissaires d'éclaircir un point technique qui concerne la situation de la parcelle de M. et Mme Tachon. Une lettre de ces gens est annexée avec une réponse de l'Etat. Il n'a pas bien compris ce qu'il se passe avec cette parcelle, est-ce que la maison est conservée et la commune aurait des vue dessus ? Si oui, alors comment et dans quel sens. On parle de démolir une partie des locaux qui entoureraient cette maison pour agrandir le parc mais il n'a pas compris le découpage des parcelles et qui est propriétaire de quoi ? Il aimerait qu'on éclaircisse cette situation.

Mme Molinari voudrait que la commission se penche sur la manière juridique la plus efficace au cas où, la famille propriétaire de la villa voudrait céder ces droits à bâtir ou la villa elle-même donc l'intégralité des droits à bâtir. De quelle manière la commune pourrait-elle être en première ligne pour le rachat puisque dans le projet qui a été présenté, il y a effectivement la question d'utiliser cette maison pour de l'équipement public. De ce fait, il faut voir quelle est la mesure légale la plus intéressante pour la commune. Elle aimerait que la commission se penche là-dessus.

M. Baertschi propose que sous le décide soit ajouté un deuxième paragraphe qui rappelle simplement le voisinage de la zone protégée du Vieux Carouge. Les plans localisés de quartier ne sont pas adoptés par le Grand Conseil mais par le Conseil d'Etat. Ce sont les plans de zones qui sont adoptés par le Grand Conseil. Nous pouvons aujourd'hui mettre des gabarits plus élevés et ce n'est franchement pas l'endroit. Vu l'endroit un peu sensible, il demande qu'on ajoute un décide numéro deux qui attire l'attention sur le voisinage de la zone protégée du Vieux Carouge.

M. Gerster demande qu'il soit distribué aux commissaires, avant la séance, un petit schéma symbolique qui rappelle les procédures d'un plan localisé de quartier. Il demande aux commissaires d'être très attentifs pendant la séance afin qu'il n'y ait pas besoin de répéter deux fois ce qui s'est dit la première fois. Lorsqu'on n'écoute pas ce qui se dit, après on a de la peine à répondre.

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DES LOCAUX DU CENTRE D'ACTION SOCIALE (HOSPICE GENERAL) SIS 9, RUE DES ALLOBROGES 166-2011 P

M. Nobs explique que nous sommes saisis de cette proposition de délibération pour un montant de CHF 42'500.— pour des aménagements situés au 9 rue des Allobroges. Ils ont été souhaités par l'hospice général qui occupe actuellement ces locaux. Afin d'améliorer la fonctionnalité de ce service de l'Etat, nous vous proposons d'apporter des travaux d'amélioration sur ces locaux du centre d'action social de la ville de Carouge qui sont occupés par l'hospice général. Il rappelle que les communes ont le devoir de mettre à disposition des locaux équipés à l'hospice général et que cela fait partie d'une loi cantonale.

Il relève que c'est le service des constructions et aménagements qui s'est chargé de ces travaux pour éviter des honoraires d'architecte. Il y a des travaux de cloison, d'électricité, de menuiserie, d'agencement, de sanitaire, peinture et nettoyage. Cela représente la somme de CHF 42'500.--.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Papparou voit un montant de CHF 29'822.--. Comment cela se fait-il qu'un autre montant soit donné ? Est-ce que Monsieur le Maire a un autre projet ?

La Présidente explique que M. Nobs a une version à CHF 42'500.— et les Conseillers municipaux ont une version à CHF 29'822.--.

M. Nobs déclare que le bon projet est celui à CHF 29'800.--.

M. Schmutz demande combien de fois nous avons fait des travaux dans ces locaux

M. Nobs répond que c'est la deuxième fois.

Mme Stebler demande si ce réaménagement des locaux tient compte des nouveaux chômeurs qui n'auront plus droit à l'assurance chômage. Il semblerait qu'il y aurait un millier de cas et Carouge sera aussi touché. Il serait intéressant de prévoir des petits locaux individualisés.

M. Nobs répond que ces travaux sont souhaités par l'hospice général. La loi nous impose de répondre à cette sollicitation mais il n'a pas le détail de l'affectation de ses locaux et s'il y a un lien avec les milles chômeurs évoqués.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Vu la délibération 75-2001, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'aménagement d'un Centre d'action sociale et de santé (CASS) à la rue des Allobroges, adoptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2001 ;

vu la mise à disposition des locaux susmentionnés à l'Etat de Genève, en date du 28 octobre 2002, pour développer les activités du CASS et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ;

vu que ces activités sont aujourd'hui sous la responsabilité de l'Hospice général ;

considérant la lettre de l'Hospice général du 2 septembre 2010, faisant valoir des besoins d'adaptation des locaux, suite à l'augmentation de la fréquentation du CASS et du nombre de collaborateurs et collaboratrices de l'Hospice général ;

vu l'étude réalisée, sur la base d'appels d'offres, par le service Constructions et Aménagement et dont la récapitulation des travaux est annexée à la présente ;

vu la volonté du Conseil administratif de réaliser les adaptations nécessaires au fonctionnement du Centre d'action sociale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

D É C I D E :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 30'000.–, TTC, destiné aux travaux d'aménagement des locaux du Centre d'action sociale (Hospice général) sis 9, rue des Allobroges.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 30'000.– au moyen de 10 annuités, dès 2012 sous rubrique 58.365

8. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y en a pas.

10. MOTIONS

Il y a deux motions en retour et une nouvelle motion.

1. Motion 41 : pour une caisse de pension transparente et responsable R

La commission des règlements s'est réunie le 1^{er} février 2011.

La commission a préavisé négativement la motion par 5 contre, 3 pour et 3 abstentions.

Le rapport a été rédigé par Mme Wermeille.

Est-ce que Mme Wermeille à quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Wermeille répond négativement.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Papparou explique que, suite à la présentation du syndic de St-Saphorin, M. Bernel, il a été sensible à ses arguments et a modifié (comme il l'avait promis en commission des règlements) la motion. Il fait les amendements suivants :

Il biffe le sixième considérant qui dit : *considérant qu'aucun membre du CM ne fait partie de ce comité.* En effet, comme vous avez pu le lire dans le rapport de Mme Wermeille, M. Bernel a mis en évidence le fait que la Berne Fédérale souhaite un peu vider le politique des caisses de pension. Etant donné que sa motion demandait à ce que des Conseillers municipaux soient présents, il le supprime de telle manière qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce sujet. Aucun membre du Conseil municipal ne fera partie de ce comité.

Dans les invites il biffe la deuxième, troisième et quatrième invite qui disent :

En fixant à 16 le nombre des membres du comité.

En assurant une représentation paritaire des représentants du Conseil municipal et des salariés.

En réservant un siège à chaque parti politique représenté au CM

Ces trois invites disparaissent et il fait l'amendement suivant :

En réservant un siège à un membre représentant le Conseil municipal et nommé par celui-ci.

En choisissant ce membre dans une des fractions politique adverse à celle du Conseil administratif délégué aux finances de la Ville de Carouge.

Il ne s'agit donc pas d'un membre du Conseil municipal mais un représentant de celui-ci.

Il s'est rendu aux arguments de Me Bernel en vidant la présence du Conseil municipal à l'intérieur de cette caisse de pension. Par contre, le Conseil municipal doit avoir la possibilité de nommer un représentant qualifié, compétant, savant en matière de caisse de pension et que celui-ci soit d'une fraction opposée à la fraction représentée au Conseil administratif.

M. Morex rappelle que le Conseil municipal a été saisi, il y a un mois, de cette motion Une commission a été convoquée, nous avons traité un texte bien précis et il se trouve que ce soir, le texte est tellement amendé qu'il en perd tout son sens et qu'avec l'amendement, il prend un sens différent. Il estime que si on modifie pareillement une motion il faut qu'elle retourne en commission. Nous ne pouvons pas voter ce soir sur une motion qui n'a plus rien à voir avec celle qui nous a été soumis il y a un mois.

M. Papparou pense qu'il ne faut pas être redondant. Il demande à la Présidente de dire à M. Morex que le fait de reconvoquer une commission pour redire les mêmes choses n'a pas beaucoup de sens. Il ajoute que nous n'avions pas les arguments évoqué pas M. Bernel au moment où nous avons discuté de la motion. Il a assuré aux commissaires qu'il proposerait un amendement compatible avec la motion. Il ne s'agit en aucun cas de modifier la structure de celle-ci mais s'assurer d'une représentation du Conseil municipal pour tous les considérants qu'il a mis. Il souligne le fait qu'il y en a 8 et il en a enlevé 1. Il fallait bien donner un peu de corps à cette motion.

La Présidente confirme qu'on peut amender une motion. Par contre, M. Morex relève que cette motion a été vidée de sa substance et demande le renvoi en commission. Puisque c'est une proposition d'un Conseiller municipal, elle la fera voter. Si elle ne passe pas, elle fera voter les amendements de M. Papparou et, au final, nous voterons la motion.

M. Morex répond à M. Papparou que la redondance dépend du sujet dont nous parlons puisqu'il n'y a pas plus de 10 minutes, M. Papparou a voté une redondance. Amender des motions sera possible dans le futur règlement que nous sommes en train de traiter. Si vous avez des doutes, vous pouvez demander une suspension de séance mais, à son avis, nous avons une motion qui est totalement différente de celle que nous avons traitée en commission.

Mme Stebler pense que les propos de M. Papparou sont justes puisqu'il a adapté sa motion au niveau légal et juridique en demandant un représentant du Conseil municipal. A l'époque, lorsque nous disions le mot "expert", nous étions en admiration et peu critique. Lorsque les experts de la ville de fribourg ont rendu leur rapport sur la caisse publique, celui-ci était truffé

d'erreurs et d'interprétations de chiffres. M. Papparou propose simplement plus de garanties et elle soutient cette motion.

M. Buchs explique que le groupe P.D.C votera contre la motion pour la simple et bonne raison que nous ne sommes pas d'accord que le politique soit représenté dans les caisses de pension.

M. Gerster dit que malgré tout le respect qu'il doit à la Présidente et au combien il est grand, ce qu'elle a dit n'est pas tout à fait juste à son sens. En effet, M. Papparou a proposé une motion, ensuite, il nous annonce qu'il retire des points parce qu'il estime qu'ils ne sont pas bons et l'a promis à une commission. Ce que dit M. Morex est juste puisque nous avons été saisis d'une motion avec des points peut-être faux mais qui étaient là. Il retire ses points et fait des amendements pour recorriger sa motion afin qu'elle soie cohérente. En son sens, il est faux de dire qu'on va d'abord voter le renvoi en commission alors que nous n'avons même pas pris en considération l'amendement. Nous devons d'abord voter l'amendement qui annulera les points qu'il a retiré et, ensuite, nous déciderons du vote ou du renvoi en commission.

La Présidente, pour répondre à Messieurs Morex et Gerster, explique que, l'amendement d'une motion ne ressort pas clairement dans le règlement actuel du Conseil municipal puisqu'il ne mentionne pas la possibilité d'amender ou non une motion. La question s'étant posée, nous avons demandé l'avis de la surveillance des communes et celle-ci nous avait répondu qu'il était possible d'amender. Raison pour laquelle, le nouveau règlement prévoira noir sur blanc la possibilité d'amender une résolution ou une motion. S'agissant de l'ordre de vote proposé par M. Gerster, il lui semble, qu'au contraire, à partir du moment où M. Morex propose de reconvoquer une commission, cette proposition est plus éloignée que celle de voter des amendements et voter, le cas échéant, cette motion. Elle maintient cette procédure de vote qui lui semble être la plus juste puisqu'il faut toujours faire voter la proposition la plus éloignée.

M. Papparou signale à M. Buchs que justement l'idée de l'amendement consiste à enlever le politique de la caisse de pension, tout en permettant à un représentant du Conseil municipal de siéger dans cette fondation. Le but est d'éviter la politisation de la caisse de pension, comme l'a argumenté Me Bernel lors de la commission du 1^{er} février 2011.

M. Morex rejoint les propos de M. Gerster. Il faut d'abord voter les amendements et si ceux-ci sont refusés, on en reste à la motion qui nous a été proposée et il ne demandera pas le renvoi en commission. Par contre, si les amendements sont acceptés, la motion changera de sens et il proposera le renvoi en commission.

M. Buchs rejoint l'avis de la Présidente parce qu'il faut toujours voter le renvoi en commission avant de discuter. C'est la pratique du Grand conseil et, juridiquement, il faut faire voter du plus éloigné au plus proche. Il demande à la Présidente de dire à M. Papparou qu'il ne comprend pas ses propos du politique qui n'existe plus parce que cette pratique consiste à faire sortir celui-ci par la porte pour le faire rentrer par la fenêtre

M. Morex demande à la Présidente de dire à M. Buchs que si les amendements sont refusés, il ne proposera pas le renvoi en commission. Il n'y a pas de raison de renvoyer en commission cette motion si elle reste telle qu'elle a déjà traitée.

M. Walder suggère à la Présidente de passer au vote sur le renvoi en commission. Il pense que le débat avec M. Morex a assez duré et il trouverait intéressant de passer à la suite, c'est-à-dire au vote des amendements. Allons de l'avant sur le renvoi en commission.

M. Barthassat pense que pour que tout le monde soit content, M. Morex devrait retirer sa demande de renvoi en commission, qu'on vote les amendements et après, qu'il la remette.

M. Morex suit l'avis de M. Barthassat qui revient exactement à ce qu'il propose.

La Présidente explique que, puisque nous avons une entente entre les Conseillers municipaux et que M. Morex retire sa proposition de reconvoquer une commission, nous passons au vote des amendements de M. Paparou.

Le premier amendement est la suppression du considérant no 6, c'est-à-dire : considérants qu'aucun membre du Conseil municipal ne fait partie de ce comité.

L'amendement est accepté par 13 oui, 12 non et 4 abstentions

Suite à la demande de M. Gerster, la Présidente suspend la séance pour 2 minutes.

La Présidente reprend la séance et passe au deuxième amendement qui vise à supprimer les invites 2,3 et 4 et à les remplacer par l'invite suivant : *en réservant un siège à un membre représentant le Conseil municipal et nommé par celui-ci. En choisissant ce membre dans une des fractions politique adverse à celle du Conseillers administratif délégué aux finances de la Ville de Carouge.*

L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 2 abstentions.

M. Morex relève que cette motion n'a pratiquement pas changé de sens et il ne demande pas le renvoi en commission.

M. Paparou pense que ce vote n'a plus aucun sens et il espère que les recommandations de M. Bernel concernant la présence politique dans une caisse de pension seront suivies par le Conseil administratif, et aussi qu'il quitte cette caisse de pension. Il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids, deux mesures. Il est sidéré qu'on vote sur un amendement pour, ensuite vider le sens de l'autre. Il retire cette motion du vote

La Présidente explique que cela n'est pas possible parce qu'elle a été prise en considération par le Conseil municipal, les amendements ont été votés et nous sommes obligés de la voter.

M. Paparou demande le renvoi en commission des règlements.

La Présidente fait voter le renvoi en commission des règlements

Le renvoi est refusé par, 16 non, 8 oui et 5 abstentions.

La présidente passe au vote de la motion amendée par la suppression du considérant 6.

La motion est refusée par 15 non et 14 abstentions.

2. Motion 63 : pour une suppression échelonnée de la taxe professionnelle R

La commission des finances s'est réunie le 27 janvier 2011.

En fin de séance, le procès-verbal indique que le groupe PDC annonce maintenir sa motion en précisant qu'ils souhaitent une baisse de 10% par année de la TPC.

La commission préavis positivement la motion par 6 oui et 5 non.

Le rapport a été rédigé par M. Walder.

Est-ce que M. Walder à quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Walder n'a rien à ajouter à son rapport

La Présidente ouvre la discussion

M. Buchs pense que cette motion est encore plus d'actualité puisqu'au niveau du Grand conseil, la majorité de la commission des finances est favorable à la suppression de la taxe professionnelle. Cela rentre dans un plan organisationnel concernant la nouvelle taxation pour les entreprises puisque la taxe professionnelle va probablement disparaître d'ici 5 ans. Il lui semble logique de préparer la perte financière que la commune va subir afin qu'elle ne se retrouve pas du jour au lendemain avec une perte financière importante. Il faut savoir aussi que le groupe P.D.C, au niveau du Grand Conseil a déposé une motion demandant une discussion sur la compensation financière par l'Etat pour les communes, en partant du principe que les grands projets qui seront édifiés sur celles-ci coûtent extrêmement chers et si on supprime la TPC, elles pourraient avoir des problèmes. Il faut penser à une meilleure redistribution de l'argent de l'Etat au niveau des communes afin d'aider celles qui désirent construire. Dans les 5 ans, il n'y aura plus de TPC et il vaut mieux baisser de 10% dès maintenant, que d'avoir brusquement 20 à 30 millions qui disparaissent d'un coup du budget.

M. Morex rejoint entièrement les propos de M. Buchs, bien qu'il n'ait pas beaucoup de doutes, vu la composition de ce conseil municipal, sur les résultats du vote qui aura lieu tout à l'heure. Si nos adversaires politiques, néanmoins amis pour certains, avaient un peu de clairvoyance, ils accepteraient cette proposition. En effet, la commune peut s'y opposer maintenant mais cette loi sera votée par le Grand Conseil. Il est question, après discussion avec les communes genevoises, d'une nouvelle taxe ou d'autres mesures pour compenser la perte financière que subiront certaines communes genevoises. Il rappelle que quelques communes ne pratiquent pas la taxe professionnelle et d'autres ne la perçoivent pas à 100%. C'est un vote indicatif mais il serait malheureux qu'il y ait une trop grande majorité qui s'oppose à cette proposition, d'autant plus qu'elle sera désavouée d'ici 4 à 5 ans. Il invite les membres à accepter cette proposition.

M. Walder aimerait bien savoir comment l'Etat va compenser la perte de la taxe professionnelle alors qu'il peine chaque année à boucler son budget. Il pense que si la commune veut une compensation, elle ne doit pas baisser sa taxe professionnelle maintenant. En effet, si nous arrivons à la table des négociations avec 80 ou 70% de notre taxe professionnelle actuelle, on ne compensera que ces 70% et pas ce dont nous nous serons privés tout seul. Le bon sens veut, lorsqu'on se prépare à une perte de recettes financières, à rembourser sa dette et autofinancer ses dépenses. C'est ce qu'on apprend à la base des cours d'économie et il n' imagine pas une personne arrivant à la retraite demander à son patron de baisser son salaire les 2 dernières années pour s'y habituer. Ces propos sont ridicules. Effectivement, des discussions sont en cours pour baisser la taxe professionnelle et peut-être l'abandonner mais il rappelle quand même que cela sera probablement soumis à référendum. Il y aura effectivement des négociations et il faudra faire pression car il est inacceptable de supprimer cette taxe professionnelle sans compenser par aucune autre fiscalité sur les entreprises. Il rappelle que cette taxe est financée à 75% par des entreprises de plus de 100 personnes et à 70% par des institutions financières qui, aujourd'hui, sont peut-être les seules dans ce pays à ne pas avoir besoin de cadeaux fiscaux. Il invite les membres à refuser cette motion.

Mme Molinari s'inscrit tout à fait dans ce que vient de dire M. Walder. Elle apporte un élément supplémentaire car elle pense qu'il faudra être attentif lors de la diminution ou la disparition de cette taxe. L'horizon temporel définit pour l'instant est 2014-2018, ce n'est pas demain. Il faudra de réelles compensations qui tiennent compte d'autres paramètres comme le chiffre d'affaire des entreprises. Pour exemple, les taxes écologiques qui sont importantes pourraient compenser une partie de ce futur développement. Il ne sert à rien de baisser la TPC maintenant et il vaut mieux préparer l'avenir en continuant à réduire la dette.

M. Baertschi fait remarquer qu'effectivement la baisse de la taxe professionnelle est agendée et aura lieu. On nous parle de compensations et il rappelle les chiffres qui ont été donnés pour l'ensemble des communes, il s'agissait de 200 millions et 90 millions en plus de baisse de la fiscalité puisqu'il faudra aménager certaines choses par rapport à la fiscalité des entreprises.

Nous avons un total de 290 millions et il se demande où l'Etat de Genève pourra trouver cet argent dans le contexte actuel. Nous sommes en pleine schizophrénie parce que, ce soir, nous n'avons pas à faire le budget. En effet, il sera réalisé lors de la prochaine législature, par le nouveau Conseil municipal et plusieurs d'entre nous ne serons pas là pour diverses raisons. Il ne voit pas pourquoi nous devons voter ce soir sur une taxe professionnelle dont la décision sera prise à l'automne. Il pense qu'il est prématuré de voter cette motion aujourd'hui.

Mme Budry est très étonnée de cette motion qui demande à la commune de se priver d'une source financière et des propos de M. Buchs consistant à dire que c'est décidé, le grand Conseil va supprimer cette taxe et qu'il y aura encore des débats parmi les députés. A gauche toute n'a plus de députés mais elle fait confiance aux verts et aux socialistes qui vont peut-être convaincre leurs collègues de droite de ne pas supprimer cette taxe. Il y aura un référendum et tout n'est pas joué, loin de là.

M. Buchs pense que c'est un débat gauche-droite. Chacun a des arguments valables et il ne faut pas lancer un anathème contre les gens de droite s'ils réclament une baisse de la fiscalité. Cela fait des années que nous perpétons cette demande, elle ne vient pas au hasard et cela fait depuis que nous sommes au Conseil municipal que nous demandons une baisse de la taxe professionnelle. Cette baisse de la taxe professionnelle va arriver et nous proposons au Grand Conseil d'aider et soutenir les communes qui veulent se développer, tout en sachant que celles qui ne voudraient pas construire n'auraient aucune compensation. Il faut discuter de ces compensations. Quand on parle des 300 millions que l'Etat va perdre, il rappelle que sur la fiscalité des entreprises, l'Etat va perdre entre 1 à 2 milliards et il faudra bien trouver cet argent quelque part.

M. Barthassat rejoint totalement les propos de M. Buchs. C'est un impôt injuste pour des communes comme Onex qui plébiscite les habitations et n'y a pas droit. D'autres communes, qui ont la chance d'avoir une zone industrielle, peuvent percevoir ce genre d'impôt, c'est injuste. Le Conseiller d'Etat, M. Hiller, qui est de gauche est opposé à ce type d'impôt et il ne comprend pas l'attitude de la gauche. De plus, on parle de diminuer la dette et il ne sait pas quels cours d'économie a suivi M. Walder mais il ne s'agit en tout cas pas des mêmes que lui. Il veut bien amender cette motion en disant que les 10% que nous allons récupérer serviront à diminuer la dette. Au lieu de diminuer de 10%, vous pouvez faire un amendement disant que la somme va dans la diminution de la dette et peut-être qu'on vous suivra.

La présidente passe au vote en précisant que c'est une suppression échelonnée de 10 % par année.

La motion est refusée par 11 oui, 17 non.

3. Pour que Carouge rejoigne le réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) des Villes-amies des Aînés

M. Walder demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit.

Pour que Carouge rejoigne le réseau mondial de l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) des Villes-amies des Aînés.

- *vu le vieillissement croissant de la population à Carouge et l'importance pour la commune que nos seniors gardent une place centrale dans la vie communale ;*
- *vu l'engagement récent d'un collaborateur au service social pour la question des aînés ;*

- *vu qu'il devrait être tenu compte des besoins spécifiques des seniors pour tous les aménagements réalisés sur le territoire de la commune, que l'on parle d'aménagements extérieurs, de construction de bâtiments ou encore de transports ;*
- *vu la motion présentée par Françoise Wermeille au nom des Verts en septembre 2009 demandant au Conseil administratif de mettre sur pied un véritable projet pour les seniors carougeois ;*
- *vu la proposition individuelle de Nicolas Walder (Verts) lors du Conseil municipal du 18 mars 2010 demandant de revoir l'ergonomie des bancs afin qu'ils soient mieux adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite ;*
- *vu que les derniers aménagements urbains dans le périmètre de la rue Jacques-Dalphin n'ont toujours pas d'accoudoirs pour aider les aînés à se relever ;*
- *vu qu'en plus de l'absence d'accoudoirs, il a été décidé de créer des bancs très bas et sans dossier, complètement inadaptés aux besoins des personnes âgées ;*
- *vu que l'attention des autorités devrait également se porter sur des objets moins concrets tels que la participation citoyenne des seniors ou encore leur inclusion dans le tissu socioéconomique de Carouge ;*
- *vu encore les besoins particuliers des seniors en matière d'accès à l'information ;*
- *vu que la Ville de Carouge, limitée dans ses ressources, doit s'inspirer de l'expérience d'autres villes dans le monde afin de pouvoir appréhender cette question dans toute sa complexité ;*
- *vu qu'un réseau de villes a été constitué par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) justement pour aider les villes à mettre en place des bonnes pratiques sur la question ;*
- *vu que la ville de Genève fait partie de ce réseau ;*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. *D'étudier la possibilité d'adhérer au plus vite au réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) des Villes-amies des Aînés ;*
2. *De tenir compte des recommandations listées dans le guide mondial des villes-amies des aînés (voir ci-joint) pour tout nouvel aménagement et/ou service communal.*
3. *De proposer un plan d'actions afin d'adapter progressivement les aménagements et services de la commune aux besoins spécifiques des personnes âgées.*

Les Verts, les Socialistes, A Gauche Toute, le P.D.C, les Radicaux, les Libéraux, le groupe U.D.C.

M. Walder propose la discussion immédiate.

M. Gerster propose un renvoi en commission sociale.

Le renvoi en commission sociale est accepté par 18 oui, 3 non et 8 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation :

M. Buchs demande l'audition du responsable de l'OMS qui s'occupe de ce projet.

M. Walder souhaite que soit remis à chaque commissaire le guide mondial des villes-amies des aînés ainsi que la feuille de route des dispositifs fondamentaux des villes- amies des aînés qui reprend plusieurs critères avec une grille de points qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on aménage des villes et qu'on organise des services.

M. Gerster a entendu dire que la Ville de Genève avait déjà fait la démarche. Il demande l'audition d'un représentant de la Ville de Genève afin qu'il explique les implications pour la commune.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

12. QUESTIONS

Questions écrites :

Il y a une question écrite de M. Baertschi

Le secrétaire la lit

Travaux d'aménagement de la nouvelle zone 20 km/h à carouge

Les travaux d'aménagement de la nouvelle zone 20 km/h dans le Vieux-Carouge ont mis en évidence des choix de matériaux bannissant la pierre naturelle.

Les bornes en roche de Thoiry ainsi que les bordures en granit ont été systématiquement évacuées et des socles et cunettes en ciment teinté les ont remplacés.

Arrivés bientôt au terme de la période hivernale, il apparaît que ces nouveaux éléments, nettement plus fragiles, sont pour beaucoup d'entre eux déjà dégradés. En particulier les bordures sont fréquemment éclatées, notamment à la place du Temple.

Il semblerait que le passage des lames à neige ne soit pas non plus étranger à ces dégâts.

Au vu de cette situation, le Conseil administratif peut-il me renseigner sur les mesures qui vont être prises pour ces réparations, ainsi que sur l'imputation des coûts ? Qui va prendre en charge ces frais : les entreprises chargées de l'exécution, nos mandataires ou bien la Commune ?

Pierre Baertschi

Questions orales.

M. Morex : spectacle de rue(s)

Il y a quelques semaines, voire quelques mois, il ne sait plus si c'est par une question écrite, une motion ou une résolution, le Conseil municipal avait demandé à la Conseillère administrative chargée de la culture de nous renseigner sur le coût final du spectacle de rue qui avait été donné par la compagnie Zanco. Il est étonné que nous n'ayons pas eu de réponse, à moins que par pure coïncidence, comme nous approchons des élections, nous aurons le résultat au mois de juin.

Mme De Haller répond qu'il n'y a ni pure coïncidence, ni quoi que ce soit mais plutôt pure distraction de la part de M. Morex car il lui semble que le rapport a été distribué et donné à toutes et à tous lors d'une séance du Conseil municipal il y a, au moins 2 ou 3 mois.

M. Morex répond que ce n'est pas une réponse quant au coût financier ou dépassement du crédit qui avait été accordé.

Mme De Haller répond qu'il n'y a aucun dépassement.

M. Morex réplique dans le sens où il n'a pas reçu de rapport comptable de cette action.

Mme De Haller va vérifier car les Conseillers municipaux ont reçu les comptes avec le rapport définitif par mail, suite à la 1^{ère} version qui avait été donnée. C'est confirmé par notre mémorialiste.

M. Morex : engagements

Lors du vote du dernier budget, la majorité de ce Conseil municipal avait refusé l'engagement de postes supplémentaires pour le dicastère des ressources humaines. Quelle ne fut pas sa surprise hier de voir dans la Tribune de Genève, qu'on engageait un Conseiller ou une Conseillère en relations humaines à 80%.

Est-ce qu'on ne tient pas compte du vote du Conseil municipal ? Comment se fait-il qu'on peut se permettre d'engager quelqu'un alors que le municipal l'a refusé ?

Mme De Haller répond que, cette fois, M. Morex a bien lu. Effectivement, nous avons engagé une personne à 80%, pour 2011, pour les ressources humaines, tout en sachant que nous ne dépasserons absolument pas le budget prévu pour les salaires du personnel engagé à Carrouge. Par ailleurs, la cheffe du service des ressources humaines n'arrivant pas à mener à bien tous les engagements qui ont été voté par le Conseil municipal a choisi et demandé ce poste à 80%. Il a été validé en séance du Conseil administratif. La cheffe des ressources humaines demande qu'au prochain budget, ce 20% soit remis car il lui est indispensable. Si vous ne souhaitez toujours pas mettre ces 20% de plus, elle est prête à diminuer son temps de travail de 20%. En effet, en tant que cheffe de service, elle n'a pas à faire ce qu'elle fait actuellement parce qu'il lui manque le personnel nécessaire pour effectuer certaines tâches indispensables à son service.

M. Morex n'est pas satisfait de cette réponse. Le Conseil municipal a refusé qu'on nomme des postes supplémentaires au dicastère des ressources humaines, qu'il y ait de l'argent ou non. Le Conseil administratif n'a pas les prérogatives d'engager du monde alors que le Conseil municipal l'a refusé. On va s'adresser à la surveillance des communes pour voir si le Conseil administratif n'a pas outrepassé ses droits et ses compétences.

M. Monney : pour plus de transparence sur les mandats attribués par le conseil administratif à des tiers

Le 11 mai 2010, il y a donc plus de 9 mois, l'alternative avait déposé une motion qui demandait au Conseil administratif de nous fournir les informations sur les mandats que la commune attribue à des tiers.

Dans cette motion, nous demandions de :

- Convoquer une commission plénière qui serait consacrée à une information sur les types de procédures utilisés par notre commune pour adjuger les mandats à des tiers.
- Fournir au Conseillers municipaux, lors de cette commission, un tableau avec une liste exhaustive de tous les mandats supérieurs à CHF 20'000.—.
- De préciser sur le tableau, le nom des mandataires, des entreprises et des sociétés, le type de procédure utilisé.
- De spécifier sur le tableau la nature du mandat, soit s'il s'agit de tâches ponctuelles récurrentes où permanents et pour quelle durée sont attribués les mandats.

A ce jour, soit 9 mois plus tard, nous n'avons reçu aucune information sur cette demande.

Il rappelle que le règlement du Conseil municipal précise que le Conseil administratif doit répondre 6 mois après le dépôt d'une motion.

A quel moment recevrons-nous une information sur ces mandats attribués à des tiers ?

M. Nobs va voir avec les services et répondra la prochaine fois.

M. Monney demande des explications par rapport au délai.

M. Nobs répond qu'il doit voir avec les services dans quels délais nous pouvons répondre à cette demande parce que nous n'avons pas que celle-ci à traiter dans le cadre des travaux qui sont engagés par le service financier.

M. Monney relève que cela fait 9 mois et demande si le Conseil administratif a regardé ce qui en était par rapport au dépôt de cette motion.

M. Nobs répond que nous n'avons encore rien fait.

M. Monney va regarder avec la surveillance des communes parce que le règlement n'est pas respecté puisqu'il donne un délai de 6 mois.

Mme Budry : des modèles pour les jeunes femmes

Elle revient à la soirée municipale que nous avons eue cette semaine pour les jeunes ayant 18 ans. Nous avons eu le grand plaisir de voir des jeunes filles prendre la parole pour apporter le message des jeunes de leur âge. Elle trouve très positif le fait que cela soit des femmes qui prennent la parole et, cela signifie que les femmes peuvent s'engager dès leur plus jeune âge, à leur majorité, dans l'action publique, politique ou associative. Au vu des listes pour le Conseil municipal, nous constatons, une fois de plus, combien il est difficile de trouver des candidates car beaucoup de femmes se sous-estiment et pour qu'elles osent se lancer, il est important qu'elles aient des modèles. Le film présenté mardi donnait un modèle de solidarité uniquement masculin, on ne voyait que des hommes.

Messieurs, Madame du Conseil administratif, pour le futur, voulez-vous penser à rendre visible les femmes lors des prochaines soirées d'accueil des jeunes de 18 ans où soirée d'accueil des nouveaux habitant, aux parcours d'intégration, à toutes les manifestations municipale de rencontre avec les carougeois et carougeoises ?

M. Aebi répond que ce sujet semblait intéressant pour cette soirée et il l'a proposé à ses collègues. A son sens, et bien qu'il ne fût pas présent à cette soirée, ce sujet a été apprécié, en particulier par les jeunes, et nous ne faisons aucune discrimination entre hommes et femmes. En effet, seul des hommes sont montés sur ce Mont-Blanc et il n'y avait malheureusement pas de femmes. Par contre, pour rassurer Mme Budry, la prochaine fois, il fera une proposition sur un exploit concernant une femme et il aura grand plaisir à nous la présenter lors de la soirée des 18 ans où, voire une autre soirée.

Mme Molinari : tambourine état de la situation et nettoyages

Nous savons qu'un échange est en cours par rapport à la zone de la Tambourine et sa situation juridique puisque le terrain appartient toujours au Canton. Par contre, c'est toujours la commune qui se charge du nettoyage et l'accord qui avait été trouvé, à titre temporaire, prévoyait que la commune envoie sa facture au canton pour que, finalement, les travaux et aménagements soient faits de manière correcte.

Où en sommes-nous par rapport à ces négociations avec le Canton ?

Elle a été interpellée par plusieurs habitants de ce quartier qui lui ont tous signalé que, même s'ils ont vu une petite amélioration par rapport au nettoyage des routes avec les balayeuses, le passage n'est pas fréquent et il reste des débris, notamment du gravillon sur certains de

ces axes. Plusieurs enfants sont déjà tombés et cela fait 2 ans que ses gravillons sont là. A part cela, dans les pourtours des routes, le nettoyage est très lacunaire.

Est-il possible d'augmenter la fréquence de ces nettoyages et de les étendre aux zones vertes alentours, sinon les habitants se verront obliger d'organiser des actions d'auto-nettoyage et ce n'est pas la bonne solution ?

M. Aebi répond que ce n'est pas aux habitants de nettoyer. Pour la 1^{ère} question, nous sommes à bout touchant de l'accord avec l'Etat pour que nous puissions enfin nous occuper de ce quartier tant en matière de gestion, de contrôle et surtout de nettoyage. Par contre, il demande à Mme Molinari si elle a des informations plus précises pour nous dire dans quels secteurs il y a des choses à faire. Il va envoyer une équipe du TVE pour contrôler et nettoyer ce secteur plus fréquemment.

Mme Molinari, particules fines, le retour est si dangereux

Le 21 février 2008, elle avait fait une proposition écrite pour demander à ce que la commune soit plus active par rapport au problème des particules fines. En effet, régulièrement les limites de l'OPER sont dépassées. Celle-ci sont fixées à 50 unités et ne devraient pas être dépassées plus d'une fois par année. Plusieurs années de suite et cette année encore, nous nous retrouvons avec une situation de dépassement qui a des impacts importants sur les personnes faibles, asthmatique et les enfants. Lors du mois de février dernier, nous avons eu pour les 15 premiers jours, 14 jours de dépassement, non seulement de la norme minimale mais de 75 unités et il est recommandé aux personnes fragiles de rester à la maison. Par contre, aucune autre mesure n'a été prise, sauf de dire de laisser la voiture à la maison mais aucune mesure contraignante n'a été évoquée.

Il est clair que ce sont des questions qui dépassent le niveau communal mais il y a un certain nombre de mesures qu'elle avait proposé il y a deux ans et elle aimerait bien savoir ou cela en est car elle n'a jamais eu de retour sur cette question Elle avait proposé de sensibiliser la population au danger des polluants et encourager les habitants à utiliser le moins possible la voiture dans ces moments là. Elle avait également demandé que les rues soient mises à 20 et 30km/h, nous avons fait un progrès mais nous sommes encore loin d'avoir aboutis. Elle demandait également qu'une campagne d'information soit faite, particulièrement dans ces moments là pour favoriser les déplacements à pied, à vélo ou l'utilisation du covoiturage. Elle demandait de voir dans quelle mesure la commune pouvait écrire au canton, qui est l'autorité la plus compétente dans ce domaine, pour demander des mesures plus contraignantes afin de protéger la santé des habitants.

Est-ce que cette proposition a été suivie d'une quelconque réalisation par rapport à ces contacts avec le Canton ?

Est-il possible d'avoir une information spécifique quand ces seuils sont dépassés autant de jours de suite et créent un danger pour la santé des plus faibles ?

M. Aebi relève que le canton gère cette information qu'il pourrait communiquer à la population. Il pense qu'il y a peut-être un moyen de coordonner des services, bien qu'il lui paraît assez difficile qu'une commune puisse communiquer dans un laps de temps très court, pour prendre des mesures immédiates par rapport à l'augmentation du taux de particules dans l'atmosphère.

Il va ressortir la question écrite de Mme Molinari et répondra la prochaine fois.

Mme Molinari : aménagement de la rue Jacques –Dalphin, ça glisse !

Il s'agit des nouveaux aménagements de la rue Jacques-Dalphin, notamment les rigoles centrales et les bordures de la zone du Temple dont parlait M. Baertschi. Elle a été interpellée par plusieurs personnes qui sont tombées. En effet, dès qu'il y a un peu de pluie ou de verglas le matin, elles sont extrêmement glissantes et plusieurs cyclistes sont tombés ainsi qu'elle-

même et M. Barthassat. C'est quelque chose qui fait soucis car le même matériel est utilisé dans les deux zones.

Est-il envisageable, à l'avenir, d'utiliser autre chose pour les rendre moins lisses.

M. Nobs a pris note de cette problématique et la possibilité qui a été proposée par les architectes pour les aménagements du secteur concerné consiste à sabler les cuvettes centrales et les bordures pour les rendre granuleuses, de manière à éviter que cela glisse.

M. Paparou : ligne 49

Il a reçu un flyer nous apprenant qu'un bus 49 qui circulait dans Carouge. Il est intéressant d'apprendre que la commune de Carouge en est partenaire et que chaque employé peut utiliser cette navette et inviter gratuitement trois voyageurs.

Dans quelle proportion la commune finance cette navette ? En effet, si elle le fait pour 25%, nous pourrions imaginer que tous les habitants de Carouge puissent voyager gratuitement sur cette ligne.

M. Nobs explique qu'à l'origine, la ligne 49 était gratuite parce qu'elle a été créée au départ pour relier ponctuellement et à certains moments de la journée (essentiellement entre 11h et 13h) la zone des Acacias-La Praille, Vibert et le périmètre du Vieux Carouge. C'est un dossier qui a été discuté en Conseil municipal et cette ligne est financée par la Migros, la banque Pictet, Japan Tobacco, la Praille et la Ville de Carouge. Cette navette a eu un certain succès et la volonté commune a été d'augmenter la fréquence des bus et en améliorer le tracé pour aller plus profondément dans le centre du Vieux Carouge. Au départ, le coût total de la sous-traitance des T.P.G a été réparti proportionnellement entre les 5 partenaires concernés. Le montant se situe entre CHF 20'000—à 25'000.--.

M. Paparou demande si nous pouvons imaginer que les carougeois puissent bénéficier de la gratuité puisque leurs impôts financent cette navette ?

M. Nobs répond que tout le monde voyage gratuitement sur cette navette

M. Paparou répond qu'il faut être employé dans une de ces entreprises pour en bénéficier.

M. Nobs répond que c'est réservé aux employés des entreprises qui subventionnent la navette mais il n'y a pas à prendre de ticket puisqu'elle ne s'arrête pas aux mêmes endroits que les bus.

M. Paparou demande si n'importe qui peut y monter gratuitement où, y-a-t-il un risque d'être amendé ?

M. Nobs ne pense pas que des contrôleurs TPG se chargent du contrôle des tickets puisqu'il n'y en a pas. Quand on parle d'invités, ce sont des gens qui ne font pas partie des entreprises partenaires mais qui peuvent néanmoins monter dans la navette avec des employés pour lesquels c'est gratuit.

M. Paparou : VAE (vélo assistance électrique)

Dans le dernier "Carouge", nous avons appris que le canton de Genève subventionnait l'achat d'un vélo électrique à hauteur de CHF 250.--. L'information qui a été donnée dans le journal n'est pas complète parce qu'il est dit que c'est valable à partir du 1^{er} décembre 2010. De ce fait, ceux qui ont acheté un vélo avant le 1^{er} décembre (cela figure dans le site de la Ville de Carouge) auraient dû faire une demande le 10 décembre 2010 pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Comment pouvions-nous savoir que nous avons droit à une subvention alors qu'on l'apprend aujourd'hui et que nous sommes au mois de février. Les personnes qui ont acheté des vélos électriques ne savaient pas que cette subvention existait puisqu'on l'apprend tardivement et qu'elle n'est plus valable. L'information arrive trop tard.

M. Nobs répond qu'il va vérifier cela.

M. Papparou : miroir et feu au chemin de Pinchat

Il y a une nouvelle construction au chemin de Pinchat et nous constatons que les voitures circulent très rapidement sur ce tronçon, en dehors des heures de pointes. En effet, aux heures critiques, il y a des bouchons partout. Les habitants qui sortent de ce nouvel immeuble ne peuvent pas sortir avec leurs voitures aux heures de pointe et s'ils sortent durant la journée, ils prennent de gros risques parce que les voitures sont très véloces à cet endroit.

Est-ce qu'un feu va être installé à cet endroit ? Y a-t-il des négociations avec la Direction Générale de la Mobilité ? De plus, si des enfants sortent, il y a bien des passages cloutés mais ils sont dangereux et nous risquons d'avoir des accidents.

Il fait remarquer qu'un peu plus haut sur le plateau, il y a un espace de vie enfantine et les voitures qui sortent de cet espace n'ont pas de miroir et ne voient pas si une voiture arrive et à quelle vitesse. Il pense qu'il serait bien d'installer un miroir.

M. Aebi explique qu'un passage pour piéton a été installé avec un éclairage. Toutefois, nous nous rendons compte que cela n'est pas suffisant et les voitures ont des problèmes pour sortir de ce chemin. Il apparaît également que les piétons ont des difficultés à traverser à cause du trafic. Nous avons entrepris une démarche pour installer un feu afin de sécuriser ce secteur.

Nous avons été sollicités pour l'installation d'un miroir à la sortie de l'espace de vie enfantine mais, sauf erreur de sa part, la direction générale de la mobilité a estimé qu'il n'était pas nécessaire. Il va contrôler cet élément et apportera une réponse. Il précise que lorsque nous regardons dans un miroir nous ne pouvons pas estimer la vitesse du véhicule qui arrive.

Il y a également un problème pour accéder à l'espace de vie enfantine et nous sommes partis de l'idée que les gens qui viennent chercher leurs enfants avec des voitures doivent être conscients que des personnes peuvent sortir, à pied, avec des poussettes. C'est une communication qui doit être aussi faite à l'interne dans cette fondation dont M. Papparou fait partie.

M. Papparou : place handicapé

Cela fait bientôt 8 ans qu'il siège au Conseil municipal et il avait proposé, à l'époque, d'installer une place handicapé devant la pharmacie de la place du Marché. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a des médecins et une pharmacie dans le quartier des Tours.

Pouvons-nous réserver une place pour les handicapés à côté de la pharmacie des Fontaines pour faciliter le transport des personnes à mobilité réduite qui vont chez le médecin ?

M. Aebi a reçu une demande de la pharmacie se trouvant à place de l'octroi. Il s'avère que ce sont les personnes handicapées, qui auraient besoin de cette place, qui doivent en faire la demande et non la pharmacie. Dans le cas présent c'est M. Papparou qui fait la proposition et nous pouvons l'entendre. Il nous arrive de faire des propositions pour la mise à disposition de telles places mais ce n'est pas la commune qui peut décider.

En clair, il faudrait que les personnes qui ont interpellé M. Papparou écrivent à M. Aebi afin qu'il transmette le dossier au service concerné.

M. Papparou n'a pas les coordonnées de ces personnes puisqu'il a été interpellé sur la place du Marché.

M. Aebi va regarder.

Mme Stebler : carte de Conseillère municipale

Dans nos groupes, nous nous sommes posé la question de savoir à quoi sert cette carte. Nous n'étions pas tous d'accord. Elle-même l'utilise pour entrer à la piscine gratuitement mais d'autres membres lui disent qu'elle ne sert à rien.

Pouvons la sortir pour menacer, intimider, abuser de sa fonction ? Y a-t-il un règlement ? Sert-elle juste pour la piscine ?

Il serait bien de le préciser car, lors d'une bagarre dans son quartier, elle ne savait pas si elle pouvait la sortir. Est-ce un abus de fonction si elle l'utilise pour intimider ?

M. Aebi va se renseigner mais il croit que c'est plutôt une carte d'identité qui valide le fait que vous exercez la fonction de Conseillers ou Conseillères municipales. Il ne pense pas qu'elle donne un pouvoir particulier mais il va vérifier et donnera une réponse la prochaine fois.

Mme Sebler : rte de saint-julien, traversée de la route du Val d'Arve, maison de Grange-Collomb, urgence et horreur

Cette maison est formidable, nous sommes allés voir le spectacle Carnaval des animaux avec 45 enfants. Nous avons décidé de nous y rendre en marchant et lorsque nous sommes arrivés au bout du boulevard des Promenades, nous avons dû traverser la route de st-julien et c'était l'horreur. Quand elle examine le plan directeur communal, cette route dépasse les normes de pollution et de bruit de jour comme de nuit. Elle trouve dommage de ne pas pouvoir y aller avec les classes en raison des dangers. En effet, même pour traverser aux feux, il faut s'arrêter deux fois. Il y a beaucoup d'étudiants, de nouvelles constructions et la traversée de la route du Val d'Arve est également très dangereuse.

Pouvons-nous faire quelque chose assez urgemment ?

De plus, nous avons pris le tram pour rentrer mais en descendant sur le trottoir pour cheminer jusqu'à la maison, il y avait tout au long de grands camions et des voitures à cause des garages.

Comment sécuriser cette route qui monte à Grange-Collomb pour nous inciter à l'utiliser à pied avec nos classes ? Il ne faut pas attendre le CEVA pour prendre des mesures.

M. Aebi fait remarquer que c'est une route cantonale à fort trafic qui contourne Carouge. Des cheminements vont être réalisés, à court termes, dans le secteur Grange-Collomb, route de Drize et il sera possible d'accéder à ce magnifique endroit par d'autres chemins plus sécurisé. Dans l'immédiat, il vaut mieux prendre le tram pour protéger les enfants. Toutefois, il va demander à la Direction Générale de la Mobilité s'il y a quelque chose à faire mais il ne voit pas ce qui peut être exécuté dans l'immédiat.

Mme Sebler n'est qu'à moitié satisfaite vu le nombre d'étudiants qui traversent chaque jour pour se rendre dans les écoles et collèges.

M. Aebi répond qu'il fait ce qu'il peut pour donner satisfaction mais ce n'est pas toujours évident.

M. Baertschi : bord de l'Arve, épave et détritrus dans un site naturel

Les rives de l'Arve, aussi bien sur Genève que sur Carouge sont des sites protégés et il a été récemment étonné, en passant sur la passerelle de la Fontenette de voir dans l'eau des épaves de vélos, etc. De plus, sur la rive opposée, on voit des décharges de poubelles ainsi que des sacs poubelles qui servent, apparemment, de campements sauvages pour les Roms. Il s'inquiète de l'évolution de ce secteur et il demande si nous pouvons, avec la Ville de Genève, remettre de l'ordre dans le fleuve et sur les rives. D'ailleurs, cette question ne concerne pas uniquement Carouge.

M. Aebi répond qu'à sa connaissance l'Arve n'est pas un fleuve mais une rivière. En ce qui concerne la rive opposée, il a eu des contacts avec les services de la Ville de Genève et effectivement il s'agit de matériel appartenant aux Roms. La zone a été dégagée et nettoyée mais 15 jours après c'était comme avant. La Ville de Genève essaye de trouver des solutions à cette problématique. En ce qui concerne l'Arve, il n'avait pas remarqué qu'il y avait des épaves et c'est le Canton qui doit s'en occuper. Il va prendre contact avec les services concernés pour le nettoyage de la rivière.

M. Baertschi pense qu'il est bien de s'en préoccuper parce qu'on vote des lois de protection et il ne faut pas laisser aller les choses.

M. Aebi partage cet avis et le nettoyage de la Ville et des rives fait partie de la prévention. Toutefois, il est parfois difficile d'éduquer les gens à respecter la nature et c'est un travail de longue haleine.

13. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION HLM DE CAROUGE

La Présidente a reçu un courrier d'A Gauche Toute qui demande de remplacer M. Vout qui aurait démissionné avec effet immédiat de la Fondation HLM de Carouge et qui représentait le groupe A Gauche Toute.

Le secrétaire le lit :

*Madame Stéphanie Lammar
Présidente du Conseil municipal*

Madame la Présidente,

Nous avons appris que notre camarade Serge Vout avait démissionné avec effet immédiat de la Fondation HLM carougeoise où il représentait notre groupe A Gauche Toute.

Lors de notre dernière assemblée, notre groupe a validé la candidature de M. Mounir OUSSETTI, né le 28 mars 1978, de nationalité Suisse, Risk Manager de profession, domicilié au 3, rue des Allobroges pour le remplacer jusqu'à la fin de cette législature.

Notre assemblée s'étant tenue après le dernier bureau du Conseil municipal, nous n'avons pu vous communiquer plus tôt cette proposition mais nous vous prions de la soumettre lors de la séance du 17 février 2011.

Nous vous prions de porter à l'ordre du jour et nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos plus cordiales salutations.

*Jean-marc Richard
Conseiller municipal pour le Groupe A Gauche Toute*

La présidente explique, en préambule qu'il s'agit bien de la compétence du Conseil municipal de se prononcer sur le remplacement d'un membre du Conseil de Fondation HLM de Carouge puisque selon l'article 75 du règlement du Conseil municipal : c'est le Conseil municipal qui désigne 9 membres du Conseil de Fondation. M. Vout a été élu par le Conseil municipal et il est logique qu'on le remplace. L'article 8 des statuts de la fondation HLM explique que 3 membres sont élus par le Conseil administratif et 9 membres par le Conseil municipal.

M. Vout confirme qu'il a démissionné. Il aime bien Monsieur Mounir et il est content que cela soit lui qui le remplace, bien qu'il aurait préféré que cela soit M. Alain Juget. Il précise que sur sa lettre de démission, il avait marqué le nom de la personne qui le remplacerait. De plus, il est très déçu que la personne qui a reçu sa lettre ne lui ait pas fait de réponse. A Carouge les réponses aux Conseillers municipaux, c'est zéro. La seule chose qu'il a reçu est une convocation pour un mercredi.

La Présidente demande à qui la lettre de démission a été adressée.

M. Vout répond qu'il l'a envoyée à M. Baron, qui est le Président de la Fondation HLM, et il a été très étonné de n'avoir eu aucune réponse.

La Présidente rappelle que nous sommes saisis d'une proposition de remplacement en la personne de M. OUSSETTI. Les personnes qui acceptent ce changement de représentant du groupe A Gauche toute au sein du conseil de fondation de la fondation HLM veuillez bien le faire en levant la main.

A l'unanimité, nous remplaçons M. Vout en la personne de M. Oussetti.

La Présidente passe au point 14 pour la demande de révocation d'un membre de la fondation HLM de Carouge.

Selon l'article 19 du Conseil municipal, le Conseil municipal peut délibérer à huis clos chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Le bureau s'est réuni la semaine dernière et a considéré, à l'unanimité, que ce point devait être débattu à huis clos.

La Présidente passe au vote.

Le huis clos est accepté par 22 oui et 7 non.

Puisque le huis clos est déclaré selon le règlement du Conseil municipal, la Présidente demande au public et à la presse de quitter la salle.

La séance est levée à 22h00/cf